

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

---

20  
23



AVALLON  
VÉZELAY  
MORVAN

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

---

---

# PRÉAMBULE

## LA CCAVM AU SERVICE DE SES 48 COMMUNES

Le présent rapport d'activités a pour vocation de :

- Reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- Présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- Livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établisse un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.



# SOMMAIRE

02	Préambule
03	Sommaire
04	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES CCAVM</b>
05	La composition
06	Le fonctionnement des instances
07	Le bureau communautaire
08	Les conseillers communautaires
09	Les chiffres clefs
10	Les compétences
13	Les commissions intercommunales
14	Les moyens et ressources
16	<b>RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES ACTIONS PUBLIQUES MENÉES</b>
16	Développement économique et Tourisme
18	Aménagement de l'espace et transition écologique et solidaire
29	Déchets ménagers
36	Accueil des Gens du Voyage
38	Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art
39	Petite enfance, Enfance - Jeunesse
50	Piscine intercommunale
55	Services techniques et bâtiments
57	Communication

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



## UN TERRITOIRE

48 COMMUNES

19 039 HABITANTS

652,32 KM<sup>2</sup>



# COMPOSITION

La Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1er janvier 2023 48 communes (arrêté préfectoral du 24 octobre 2016).

Communes	Nombre d'habitants	Surface (en km <sup>2</sup> )	Communes	Nombre d'habitants	Surface (en km <sup>2</sup> )
ANNAY-LA-CÔTE	367	12,92	LICHÈRES-SUR-YONNE	43	14,3
ANNÉOT	130	6,13	LUCY-LE-BOIS	314	10,59
ARCY-SUR-CURE	481	26,33	MAGNY	897	30,75
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	115	18	MENADES	42	5,7
ASQUINS	300	21,6	MERRY-SUR-YONNE	198	23,66
ATHIE	134	4,88	MONTILLOT	261	22,5
AVALLON	6 635	26,75	PIERRE-PERTHUIS	108	7,3
BEAUVILLIERS	67	6,21	PONTAUBERT	374	3,91
BLANNAY	104	7,3	PROVENCY	258	11,88
BOIS D'ARCY	23	5,48	QUARRÉ-LES-TOMBES	648	46,05
BROSSES	308	20	ST-BRANCHER	287	22,02
BUSSIÈRES	122	11,62	ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	353	35,92
CHAMOUX	103	6,9	ST-LÉGER-VAUBAN	367	33,81
CHASTELLUX-SUR-CURE	139	10,55	SAINT-MORÉ	183	12
CHÂTEL-CENSOIR	585	24,6	SAINT-PÈRE	298	15,3
CUSSY-LES-FORGES	334	13,62	SAINTE-MAGNANCE	486	19,37
DOMECY-SUR-CURE	393	20,6	SAUVIGNY-LE-BOIS	744	15,34
DOMECY-SUR-LE-VAULT	88	6,21	SERMIZELLES	247	7,01
ÉTAULE	400	8,89	THAROISEAU	62	3,40
FOISSY-LES-VÉZELAY	124	5,5	THAROT	105	2,35
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	141	15,5	THORY	201	8,25
GIROLLES	172	16,35	VAULT-DE-LUGNY	274	15,2
GIVRY	186	8,4	VÉZELAY	440	21,8
ISLAND	193	20,64	VOUTENAY-SUR-CURE	205	10



# FONCTIONNEMENT DES INSTANCES



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil est composé de 71 conseillers communautaires. Il se réunit en moyenne une fois par mois. Ses séances au marché couvert d'Avallon sont publiques.

Ses principales fonctions sont : le vote du budget et du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de communes.

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président, des 4 Vice-présidents, de 8 conseillers délégués et de 8 membres.

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis.



## 17 COMMISSIONS

Elles se réunissent régulièrement sous l'autorité du Président pour donner un avis consultatif sur les sujets qui leur sont soumis et proposent des actions au bureau communautaire.

Elles sont composées de conseillers communautaires et agents intercommunaux.

## PRÉSIDENT

Élu par le Conseil communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale.

Il a reçu délégation du Conseil communautaire pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines. Il préside le Bureau et les Commissions.



# LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

## PRÉSIDENT

Pascal GERMAIN  
Ressources humaines  
Relations publiques  
Révision des statuts

### 1ER VICE-PRÉSIDENT

Camille BOÉRIO  
Schéma de Mutualisation  
Transfert Eau et  
Assainissement

### 2ÈME VICE-PRÉSIDENT

Bernard RAGAGE  
Finances  
Révision du Pacte fiscal

### 3ÈME VICE-PRÉSIDENT

Hubert BARBIEUX  
Projet de Territoire 2023-2032  
Opération Grand Site de  
Vézelay

### 4ÈME VICE-PRÉSIDENT

Didier IDES  
Aménagement de l'Espace  
Transition Écologique  
et Solidaire

### CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Jean-Michel  
BEAUGER  
Économie -  
Communication

### CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Franck MOINARD  
Téléphonie  
mobile  
Numérique

### CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Olivier RAUSCENT  
Service Technique  
Bâtiments

### CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Olivier BERTRAND  
Déchets  
Ménagers

### CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Joël TISSIER  
Gens du Voyage  
Sport

### CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Paule BUFFY  
Formation Élus  
Déмократie  
participative

### CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Isabelle HOUÉ-  
HUBERDEAU  
Enfance -  
Jeunesse

### CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Gérard  
PAILLARD  
Voirie

### CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Christian  
GUYOT  
GÉMAPI - PNRM

### MEMBRE

Olivier MAGUET

### MEMBRE

Marie-Claire  
LIMOSIN

### MEMBRE

Serge  
NASSELEVITCH

### MEMBRE

Aurélie FARCY

### MEMBRE

Sylvie SOILLY

### MEMBRE

Nathalie MILLET

### MEMBRE

François ROUX

# LES 71 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

**ANNAY-LA-CÔTE** Chantal GUIGNEPIED (Michel CHAUFFOURIER jusqu'au 19/06/2023 puis Annick REIMOND) ; **ANNÉOT** Pascal GERMAIN (Yvonne SOURD) ; **ASNIÈRES-SOUS-BOIS** François ROUX (Guy DELNESTE) ; **ARCY-SUR-CURE** Olivier BERTRAND (Evelyne ROBERT jusqu'au 20/10/2023 puis Stéphane MICHEL) ; **ASQUINS** Thierry VEYSSIÈRE (Marc ROUSSEAU) ; **ATHIE** Nicolas ROBERT (Jean-Luc BEZOUT) ; **AVALLON** Camille BOÉRIO, Fanny BOUVIER, Tony CHEVAUX, Vincent CLÉMENT jusqu'au 15/01/2023 puis Alain COMMARET, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Myriam GILLET-ACCART, Alain GUITTET, Gérard GUYARD jusqu'en avril 2023 puis Éric JODELET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI, Sonia PATOURET-DUMAY, Christian PERDU, Emmanuel ZEHNDER (Pas de conseiller suppléant) ; **BEAUVILLIERS** Christian CREVAT (Daniel ROBERT) ; **BLANNAY** Marie-Claire LIMOSIN (Jean-Pierre LUCY) ; **BOIS D'ARCY** Stéphane BERTHELOT (Richard STEFANI) ; **BROSSES** Alain MARC (Jean-Louis VINCENT) ; **BUSSIÈRES** Nathalie MILLET (Patrice WOJCIECHOWSKI) ; **CHAMOUX** Roger HUARD (Alain GOUERAND) ; **CHASTELLUX-SUR-CURE** Gérard PAILLARD (Jean-Marc POISSONNIER) ; **CHÂTEL-CENSOIR** Olivier MAGUET et Annick IENZER (Pas de conseillers suppléants) ; **CUSSY-LES-FORGES** Angelo ARENA (Daniel SELOSSE) ; **DOMECY-SUR-CURE** Marc PAUTET (Vincent BLANCHARD) ; **DOMECY-SUR-LE-VAULT** Éric STEPHAN (Dominique MILLIARD) ; **ÉTAULE** Olivier RAUSCENT (Michel MORIZOT) ; **FOISSY-LES-VÉZELAY** Patrick MOREAU (Éric LEFEVRE) ; **FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY** Geneviève DANGLARD (Brigitte CARNOY) ; **GIROLLES** Bernard MASSOL (Michel GUYOT) ; **GIVRY** Florence BAGNARD (Marie-Françoise CHABERT) ; **ISLAND** Paule BUFFY (Philippe LE GALL) ; **LICHÈRES-SUR-YONNE** Christophe DARENNE (Patrick MEROT) ; **LUCY-LE-BOIS** Joël TISSIER (Jean-Claude MAUPOIX) ; **MAGNY** Philippe LENOIR jusqu'au 13 juin 2023 puis Martial RENAULT et Arnaud GUYARD (Pas de conseillers suppléants) ; **MENADES** Jean-Paul FILLION (Gilles GRANDIOU) ; **MERRY-SUR-YONNE** Bertrand DU PASSAGE (Suppléant non communiqué) ; **MONTILLOT** Catherine PRÉVOST (Ludivine DELHOSTAL) ; **PIERRE-PERTHUIS** Élise VILLIERS (Patrick GEORGE) ; **PONTAUBERT** Chantal HOCHART (Jacques COIGNOT) ; **PROVENCY** Jean-Claude LANDRIER (Josiane MAGNE) ; **QUARRÉ-LES-TOMBES** Bernard RAGAGE et Sylvie SOILLY (Pas de conseiller suppléant) ; **SAINT-BRANCHER** Claude MANET (Roland FARCY) ; **SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS** Serge NASSELEVITCH (Franck COMMAILLE) ; **SAINT-LÉGER-VAUBAN** Damien BRIZARD (Alexandre CHATELAIN) ; **SAINT-MORÉ** Monique MILLEREAUX (Bruno BARBON) ; **SAINT-PÈRE** Christian GUYOT (Alain GARNIER) ; **SAINTE-MAGNANCE** Julien MILLOT (Charles BARON) ; **SAUVIGNY-LE-BOIS** Didier IDES et Alain MARILLER (Pas de conseillers suppléants) ; **SERMIZELLES** Franck MOINARD (Thierry KERDAL) ; **THAROISEAU** Jean-Michel BEAUGER (Hervé LE CORRE) ; **THAROT** Louis VIGOUREUX (Éric BOUBAKER) ; **THORY** Maryse OLIVIERI (Christophe POYARD) ; **VAULT-DE-LUGNY** Alain VITEAU (Michel BRICAGE) ; **VÉZELAY** Hubert BARBIEUX (Lorant HECQUET) ; **VOUTENAY-SUR-CURE** Didier SWIATKOWSKI (Frédéric BROGNIET)



# LES CHIFFRES CLÉS



**12**  
Conseils  
communautaires



**12**  
Bureaux  
communautaires



**165**  
Délibérations  
du conseil



**31**  
Délibérations  
de bureau



# LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2023, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend



**80**  
Agents sur des  
postes  
permanents



**2**  
Contrats  
unique  
d'insertion



**2**  
Contrats  
projets



**7**  
Agents en  
disponibilité

# NOS COMPÉTENCES

## NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### 01. Actions de développement économique

**Coordination** : Élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.

**Zones d'activités économiques :**

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- Promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,
- Constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.

*Sont considérées comme zones d'activités économiques, les zones qui répondent à l'ensemble des critères suivants :*

- La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- La zone présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- La zone regroupe plusieurs établissements / entreprises,
- La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

**Soutien aux activités économiques :**

- Participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'animation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.

**Tourisme :**

- Promotion touristique du territoire,
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire,
- Dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.
- Étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,
- Mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.

### 02. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

**Urbanisme :**

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,
- Élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

**Réserves foncières et immobilières** : Constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.

**Mobilité** : Financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.

**Accessibilité** : Étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.

### 03. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, Syndicat du Bassin du Serein et Syndicat intercommunal Yonne-Beuvron

### 04. Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

- Collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,
- Création, aménagement et gestion de déchetteries,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inertes,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.

### 05. Aires d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

# NOS COMPÉTENCES OPTIONNELLES

## 01.

### Protection et mise en valeur de l'environnement : Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie

- Élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,
- Réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,
- Actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.

## 02.

### Politique du logement et du cadre de vie

- Mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,
- Favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,
- Aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

## 03.

### Politique du logement et du cadre de vie, en matière de politique de la ville

Aucune action intercommunale en matière de politique de la ville.

## 04.

### Création, aménagement et entretien de la voirie

#### Définition de classement de la voirie communautaire

: est d'intérêt communautaire, la voirie desservant les équipements communautaires.

#### Nature des travaux de la voirie communautaire :

La Communauté de communes assure l'entretien et l'aménagement sur la totalité de l'emprise des voies communautaires (chaussée et ensemble des dépendances nécessaires à sa conservation et à son affectation à la circulation publique) ainsi que la mise en œuvre de la signalisation routière.

#### Coordination des travaux avec les Communes membres

: Coordination des travaux entre les voiries communautaires et les voiries communales.

#### Accompagnement technique des Communes membres

: possibilité d'apporter un accompagnement technique aux Communes membres pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.

## 05.

### Action sociale et d'intérêt communautaire

#### Service Enfance/Jeunesse :

- Coordination de la politique enfance-jeunesse et mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

#### Maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents à Vézelay, Ancy-le-Franc, Châtel-Censoir et Quarré-les-Tombes.

## 06.

### Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de Montillot et de Quarré-les-Tombes,
- Entretien et gestion de la piscine située sur la ville d'Avallon,
- Contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,
- Accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

# NOS COMPÉTENCES FACULTATIVES

## 01. Opération Grand Site du Vézélien

- Portage de toute action de l'Opération Grand Site du Vézélien dès lors qu'il ressort que l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent,
- Accompagnement technique et/ou financier à des actions portées par d'autres acteurs territoriaux.

## 02. Assainissement non collectif

Délégation par convention à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre

## 03. Formation des élus

Mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.

## 04. Fourrière animale

Délégation par convention à la fourrière animale de Branches.

## 05. Communication et démocratie participative

Portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.

## 06. Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »

- Établissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation.
- Acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants.
- Mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants.

## 07. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Élaboration d'un schéma de création de logements sociaux et très sociaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux programmes prévus au schéma de construction de logements sociaux.



# LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

**17 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre en amont, des dossiers et projets avant leur présentation et examen en Bureau et, le cas échéant, pour proposition en Conseil communautaire.**

- Finances,
- Stratégie de mutualisation,
- Eau et assainissement,
- Aménagement de l'espace (habitat, mobilité...) et transition écologique et solidaire,
- Économie-tourisme,
- Téléphonie mobile et numérique,
- Gens du voyage,
- Déchets ménagers, protection de l'environnement et cadre de vie,
- Voirie,
- Enfance-jeunesse,
- Attribution des places en crèches,
- Formation des élus,
- Communication,
- Service technique et bâtiments,
- Commission locale unique des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR),
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID),
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Afin de répondre au mieux aux multiples problématiques territoriales, la Communauté de communes est structurée autour de commissions thématiques.

Celles-ci correspondent à des groupes de réflexion, chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre et de formuler des propositions d'actions.

Rôle d'une commission communautaire :

- Débattre sur des thèmes divers,
- N'a qu'un pouvoir de consultation,
- Ne prend aucune décision, le bureau ou le conseil validera la décision suite aux propositions des commissions.

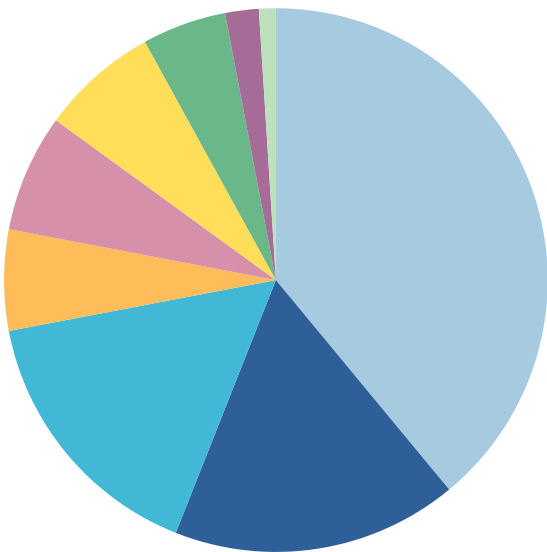
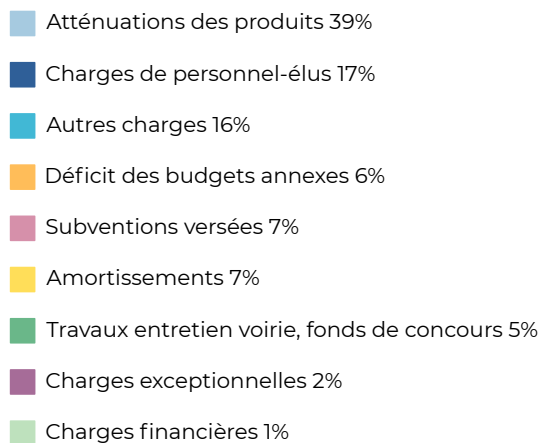


# LES MOYENS ET RESSOURCES

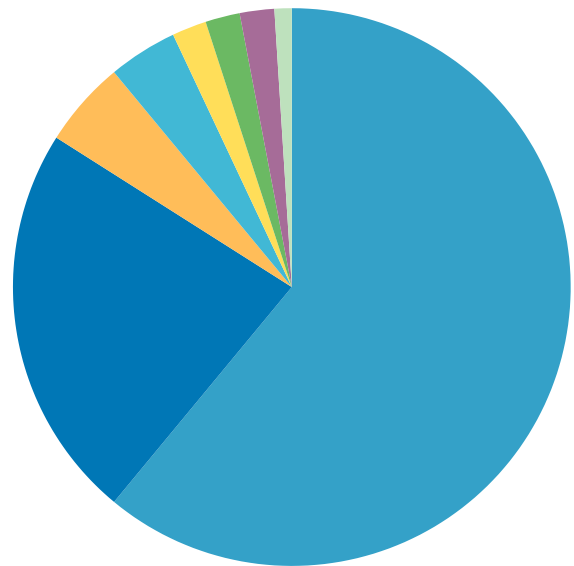
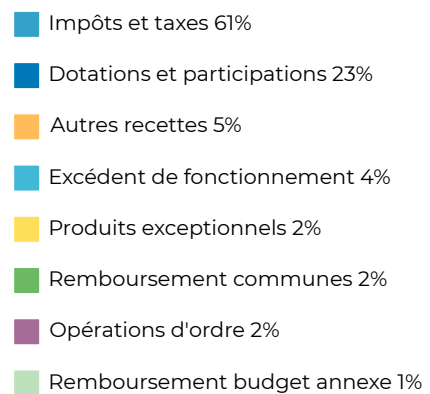
## LES FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL UNIQUEMENT BUDGET FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 8 633 175,00 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les recettes de fonctionnement d'un montant de 9 526 993,54 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



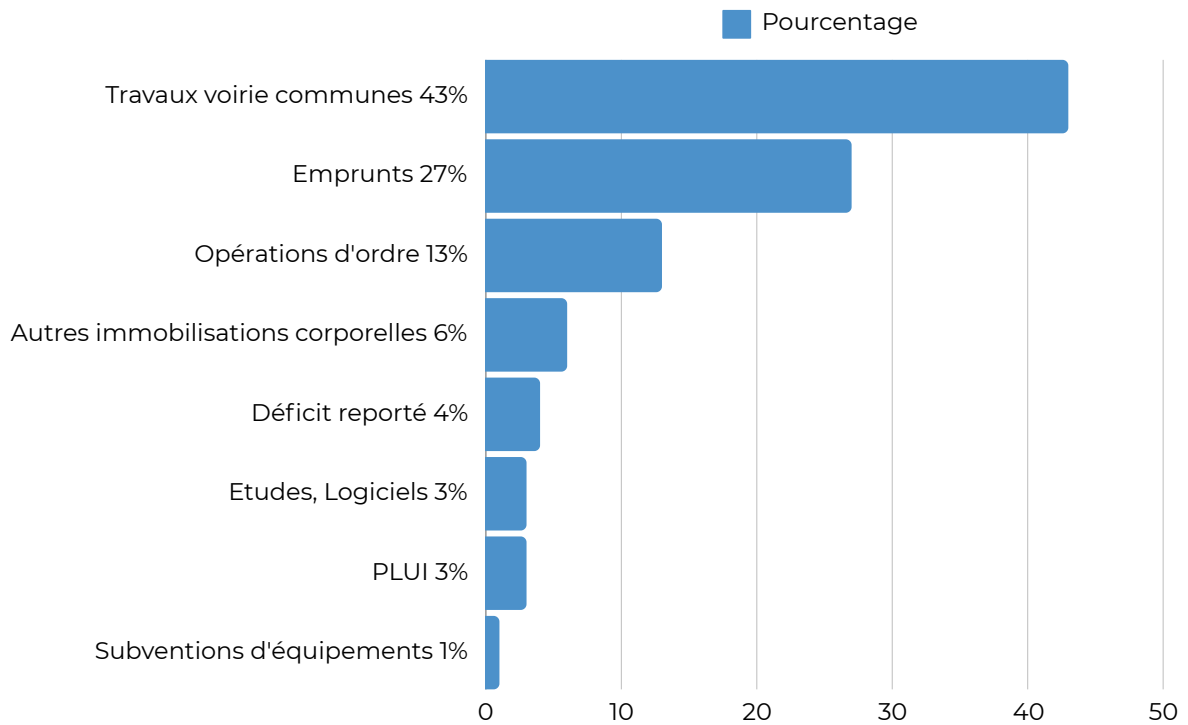
Cf. Annexe comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes

# LES FINANCES

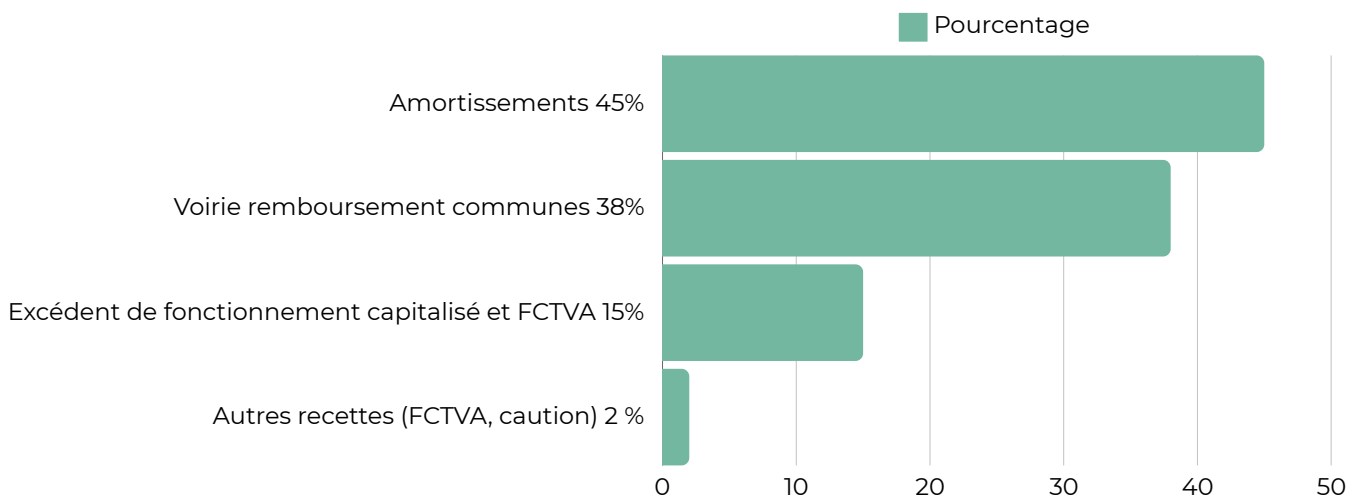
## BUDGET PRINCIPAL UNIQUEMENT

### BUDGET INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1 310 922,66 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les recettes d'investissement d'un montant 1 115 832,50 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ACTIONS PUBLIQUES MENÉES



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME

### Objectifs de la politique

- Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- Entretien - développer les équipements touristiques communautaires,
- Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'État, de la Région et du Département.

### Réalisations 2023

#### Parc d'activités « Portes d'Avallon et du Morvan » et autres zones d'activités intercommunales

L'année 2023 a confirmé l'engouement commercial constaté au cours des années 2020, 2021 et 2022 en autorisant les ventes suivantes :

- A la société FME SASU sise à Strasbourg, deux parcelles pour une surface totale de 75 686 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'Avallon » sur la commune d'Avallon au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 1 774 836,70 euros HT,
- A la société SH Magny sise à Lyon, cinq parcelles d'une surface totale de 153 441 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte du Morvan » sur la commune de Magny au prix de 11,20 euros HT et de 7,00 euros HT selon la localisation, soit une recette prévisionnelle de 1 602 892,20 euros HT, étant précisé que cette cession annule et remplace les cessions préalablement autorisées.



Au cours de l'année 2023, quatre cessions définitives ont été réalisées :

- A l'entreprise TMV, sise 15c route d'Appoigny 89113 Fleury la Vallée, une parcelle 1747 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'Avallon » sur la commune d'Avallon, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 10 967,15 euros HT,
- A l'entreprise MALT, sise 2 rue des Bordes 21460 Forléans, une parcelle 2 630 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte d'Avallon » sur la commune d'Avallon, au prix de 23,45 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 61 673,50 euros HT,
- A la SCI du Pré-cot, sise 42, rue Saint Jacques 21230 Arnay-le-duc, une parcelle de 12 687 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités « Porte du Morvan » sur la commune de Magny, au prix de 11,20 euros HT le m<sup>2</sup>, soit une recette de 142 094,40 euros HT,
- Au GAEC de la Maison des Champs sis à Saint-Léger-Vauban, deux parcelles d'une surface totale de 15 060 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Villiers-Nonains sur la commune de Saint-Brancher au prix forfaitaire de 5 500,00 euros HT.

## Plateforme e-commerce

Lancée en novembre 2021, la plateforme e-commerce moncommercantchezmoi.fr a connu un développement important en 2022.

Cependant, la collectivité a délibéré en date du 26 juillet 2023 pour mettre fin à ce dispositif compte tenu du contexte et du fonctionnement de cette plateforme.

## Commerce et artisanat

La Communauté de communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire. Il en est ainsi pour :

- La Chambre économique de l'Avallonnais à hauteur de 30 971,52 euros,
- L'Agence de développement économique départementale Yonne Développement à hauteur de 5 711,70 euros.

## Office de Tourisme intercommunautaire (OTI)

Cf. Rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay.

## Taxe de séjour

La taxe de séjour est reversée en totalité à l'OTI. Elle constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan.

En 2023, 6 hébergements ont fermé leurs portes et 25 hébergements ont été créés.

A la date du 5 juin 2024, le produit en euros de la collecte annuelle est la suivante :

	Semestre 1	Semestre 2	Total	Montant à recouvrer
2020	20 429,98	88 699,53	109 129,51	1 126,98
2021	38 587,00	114 784,75	153 371,75	4 604,32
2022	76 682,12	98 924,03	175 606,15	12 395,55
2023	65 636,47	90 748,32	156 384,79	21 752,96

# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

## Objectifs de la politique

- Suivi et modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- Aménager un territoire équilibré,
- Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi),
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- Mise en œuvre et suivi de la compétence mobilité,
- Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- Sensibiliser les élus à la transition écologique.

## Réalisations 2023

La Commission s'est réunie six fois pour l'année 2023. Elle a travaillé sur de nombreux sujets : modification du PLUi, énergies renouvelables, qualité de l'air, définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, mise en place des documents programmatiques de mobilité, relais mobilité etc.



# 01. Urbanisme

## Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, a été approuvé par délibération n°2021-64 du Conseil Communautaire le 12 avril 2021 et est opposable depuis le 20 avril 2021 sur l'ensemble des communes de la CCAVM.

Comme en 2021 et 2022, l'année 2023 a également été l'occasion de poursuivre les différentes évolutions du PLUi afin d'améliorer sa pertinence par rapport aux différents enjeux du territoire. La dernière version du PLUi est consultable sur notre site internet <https://cc-avm.com/urbanisme/plui/>. L'ensemble des documents d'aménagement et de construction sont disponibles sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



## Le service commun d'instruction « Autorisations du Droit des Sols (ADS) »

Le service commun d'instruction du droit des sols a clôturé sa huitième année d'existence au 31 décembre 2023.

Au 1er janvier 2023, 46 des 48 communes étaient adhérentes au service.

Majoritairement, les communes adhérentes confient l'ensemble des dossiers d'autorisation du droit des sols au service commun.

13 communes conservent l'instruction d'une partie de leurs actes (généralement le certificat d'urbanisme et la déclaration préalable).

Le coût moyen d'actes instruits en équivalent permis de construire du 1er janvier au 31 décembre 2023 est de 408,80 euros. Ceci correspond à 658 dossiers instruits, tous types confondus.

Ce nombre est en diminution de 2,23% par rapport à l'année 2022 (pour mémoire en 2021 : 16 communes adhérentes au service ADS avant l'approbation du PLUi, 47 communes après l'adoption du PLUi au 12 avril 2021 puis 46 communes au 1er janvier 2022).

Pour information, la CCAVM a également été consultée pour avis sur 308 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) en 2023 soit 91 DIA de plus que l'année passée.

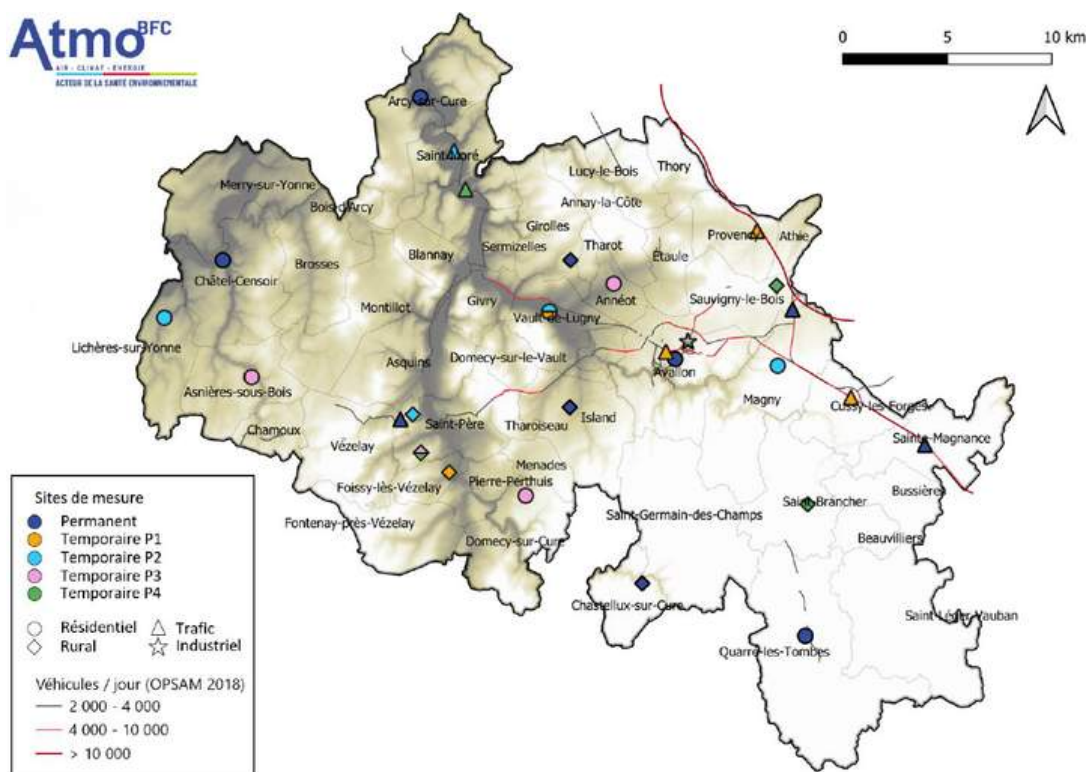
**Une réunion annuelle de formation aux secrétaires de Mairie a été organisée le 29 septembre 2023.**

## 02. Transition écologique et solidaire

### Finalisation de l'étude de la qualité de l'air extérieur (PAL-ACTER)

La CCAVM a fait appel à Atmo BFC, bureau d'étude spécialisé en qualité de l'air, pour évaluer la qualité de l'air extérieur du territoire.

Après quatre périodes d'étude entre fin 2021 et 2022 (cf. sur la carte périodes temporaires 1 et 2, jaune et bleu clair, plutôt hivernales et périodes temporaires 3 et 4, rose et vert, plutôt estivales), l'année 2023 a permis de clôturer la campagne. Un plan de communication pour sensibiliser aux résultats a été diffusé et un plan d'action a été proposé par Atmo BFC. Les axes de travail identifiés par le bureau d'étude ont été mis en relation directe avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCAVM.



#### Réunion sur l'impact du trafic routier – 15/02/2023

Les résultats de l'étude mitigent l'impact du trafic routier, mais il reste néanmoins des axes de travail sur ce sujet :

- Réduire les émissions autour des écoles et des crèches,
- Réduire l'impact du trafic routier en général,
- Agir sur le tourisme au sein du territoire,
- Agir sur le trafic des poids lourds.

#### Réunion sur l'impact du chauffage – 15/03/2023

Les résultats de l'étude cassent les idées reçues sur le chauffage individuel au bois, et indiquent que le chauffage individuel est la principale source des particules en hiver. Les axes de travail sont les suivants :

- Réduire les émissions de particules,
- Gérer les zones à risques pour minimiser les impacts de la pollution sur la population.

#### Réunion sur les polluants estivaux – 20/04/2023

Les résultats de l'étude montrent une pollution liée à l'ozone en période estivale. C'est un polluant qui n'avait pas encore été pris en compte dans les enjeux environnementaux du territoire et contre lequel des axes de travail ont été identifiés :

- Informer sur les pics d'ozone et leurs effets sur la santé et l'environnement,
- Protéger les espaces naturels et les cultures.

## Information et accompagnement des communes sur l'enjeu des Zones d'accélération des Energies renouvelables (ZAEnR)

Le 21 juin 2023 avait lieu une réunion à destination de l'ensemble des maires de la CCAVM pour les informer sur la création des Zones d'Accélération des Energies renouvelables (ZAEnR) et sur la démarche de solarisation des toitures. Un chargé de mission du Parc Naturel du Morvan présentait ce qu'étaient les ZAEnR et les enjeux pour les communes.

### Article 15 de la LOI APER Article L. 141-5-2 du Code de l'Énergie

« Après concertation du public [...], les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération »

« Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables »

Crédits : Webinaire AMORCE ZA EnR du 02/05/2024

### Un accès facilité au cadastre solaire

Grâce à l'adhésion de la CCAVM au cadastre solaire du Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY), particuliers et professionnels du territoire peuvent facilement connaître à l'aide d'un logiciel dédié, l'intérêt économique d'installer des panneaux solaires sur leur toiture.

### Une étude sur le potentiel de solarisation des toits publics du territoire

Au deuxième semestre 2023, l'entreprise GP Conseil associée au bureau d'étude Planair a étudié la faisabilité et la pertinence d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture sur certains bâtiments publics du territoire, en vue de décarboner une partie de l'électricité utilisée.

Suite à un appel à candidatures envoyé par la CCAVM en juin 2023, certaines communes se sont montrées intéressées par la démarche. Après une visite de site le 13 décembre 2023 pour 9 d'entre elles, les 5 communes, dont les projets semblaient les plus favorables, ont été retenues pour approfondir l'étude : Saint-Moré, Arcy-sur-Cure, Lucy-le-Bois, Cussy-les-Forges et Domecy-sur-Cure.

Les besoins en consommation électriques des dites collectivités ont été comparés avec leur possibilité de produire de l'électri-

Les zones d'accélération	
C'est ...	Ce n'est pas ...
Un affichage d'une volonté politique locale de développer les EnR	Un secteur exclusif de développement des EnR
Un secteur avec des délais réduits d'instruction de l'autorisation environnementale, le cas échéant : - phase d'examen réduite de 4 à 3 mois - rapport du commissaire enquêteur remis sous 15 j	Un secteur d'autorisation d'« office »
Un secteur ouvrant droit à des dispositifs financiers préférentiels : appels d'offre, tarifs d'achat (décret en attente)	

cité via la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux tels que la mairie, l'école, la salle des fêtes ou encore le gymnase. L'idée finale étant d'envisager une autoconsommation collective entre plusieurs bâtiments, afin de maximiser la rentabilité potentielle des installations solaires.

### Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Par déclinaison, l'article L.2229-26 du Code de l'environnement précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan faisait partie des collectivités au moment de la prescription de cette obligation, elle a approuvé, par délibération du 17 mai 2021, la stratégie et le programme d'actions du PCAET.

Le PCAET est le document cadre de l'engagement du territoire dans la lutte contre le changement climatique et l'organisation de sa résilience face aux changements en cours et à venir. Ce plan, d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2023, les actions du PCAET menées par la CCAVM ont principalement été axées autour des énergies renouvelables, et notamment du solaire.

## Communication et sensibilisation à la transition écologique

### La jeunesse sensibilisée

Lors de la 1ère édition d'UFO STREET à Avallon le 5 juin 2023, 90 jeunes et adolescents sont venus participer aux animations ludiques et la CCAVM a pu réaliser une fresque du climat au format quizz. Une vingtaine de jeunes ont ainsi été sensibilisés aux conséquences du changement climatique.



### L'édition d'une nouvelle revue Eco-logique

La Revue Eco-logique n°5, parue en mai 2023 présente en premier lieu le troisième volet du rapport du GIEC, suivi des prévisions en eau pour l'été 2023. 3 actions concrètes sont également présentées :

- 1 - l'adhésion au cadastre solaire du SDEY,
- 2 - la sensibilisation aux enjeux climatiques auprès d'une vingtaine de jeunes et adolescents,
- 3 - et enfin, la création de la communauté de covoiturage de la CCAVM sur Mobigo.



## La CCAVM tend à être un éco-acteur exemplaire

En termes de transition écologique, la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan tend vers l'exemplarité, dans la droite ligne de l'action n°30 du PCAET : « Faire des acteurs publics des éco-acteurs exemplaires ».

Outre la mobilisation de l'ensemble des agents dans les gestes écologiques du quotidien, des actions concrètes sont d'ores-et-déjà réalisées au sein des établissements recevant du public.

### Crèches et micro-crèche

Les 3 crèches et la micro-crèche de la CCAVM œuvrent quotidiennement pour la transition écologique. En s'appuyant sur leurs installations (potagers pour 3 d'entre elles, récupérateur d'eau de pluie et lombricomposteur pour la crèche Capucine) et grâce à la mobilisation des agents, de nombreuses actions ont pu voir le jour en 2023.

En effet, à travers différentes activités telles que la création de pâte à modeler maison, la cuisine, le tri des déchets, les jeux en matériaux de récupération (...), les crèches sensibilisent les enfants à l'écologie. Elles mobilisent également les parents sur ces sujets, lors d'ateliers parents-enfants, notamment.

### Piscine

Une évolution concernant les contrôleurs d'accès a vu le jour à la piscine. En effet, en 2023 l'usage de badges réutilisables s'est intensifié, jusqu'à supprimer complètement les bracelets à usage unique en vigueur auparavant.

De manière transversale, une grande partie des fournitures et produits d'entretien des différents établissements de la CCAVM, et en premier lieu ceux utilisés pour la piscine, sont achetés en fonction de leurs ecolabels.

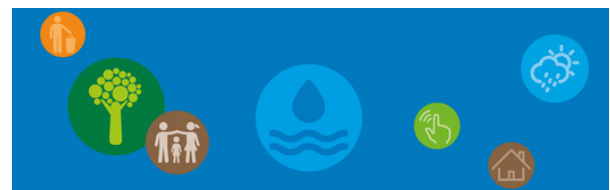
### Service technique

La démarche pour se doter d'un Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Energie (SDIE) a été lancée le 7 juillet 2023 et a pour objectif de :

- Développer une vision stratégique de moyen et long terme,
- Optimiser les actifs immobiliers,
- Prioriser les opérations à mener,
- Evoluer vers une gestion patrimoniale plus transversale, participative et collégiale.

Le SDIE servira notamment à prioriser les rénovations et travaux à effectuer pour économiser l'énergie et investir dans les énergies renouvelables.

En parallèle de cet objectif ambitieux dont les retombées sont attendues à moyen-long terme, des opérations de régulation du chauffage ont été mises en place dans les établissements recevant du public, ainsi que la suppression de l'eau chaude dans certains robinets des bâtiments de la CCAVM.



## 03. Mobilité

### Prise de compétence mobilité

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, en date du 15 mars 2021, a décidé de prendre, à l'unanimité, la compétence «mobilité».

À ce titre, la CCAVM est devenue « Autorité organisatrice de la mobilité » à compter du 1er juillet 2021 et présente de nombreux avantages à l'échelle du territoire :

- Développer des solutions couvrant la majorité des déplacements du quotidien,
- Trouver des réponses adaptées à des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits,
- Devenir un acteur légitime et identifié de la mobilité.

### Le transport à la demande (TAD) à destination d'Avallon

Dans le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et par décret du 16 août 1985, la Région peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, l'organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales et isolées de disposer d'un service minimum de transport individuel ou/et collectif.

La Communauté de communes propose aux personnes captives du territoire (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes sans permis, etc.) un service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des Communes de la CCAVM) jusqu'à Avallon, puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le service fonctionne toute l'année (sauf jours fériés), sur la plage horaire 8 heures à 13 heures (horaire de prise en charge du premier utilisateur et de retour du dernier utilisateur à son domicile). Un prestataire extérieur est chargé d'assurer le service de transport à la demande.

Le prestataire est chargé de la prise des réservations des utilisateurs. La réservation intervenant au plus tard la veille avant 12 heures.

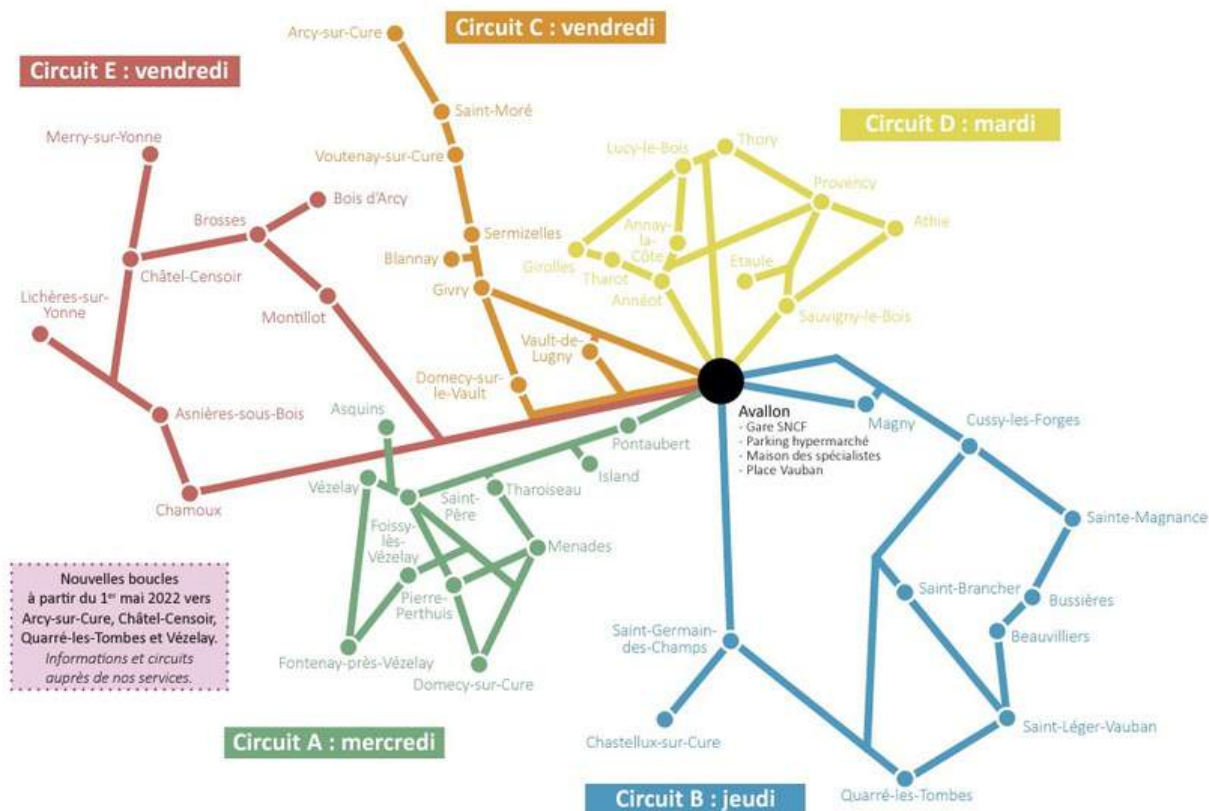
Le prestataire est également chargé de l'encaissement financier des utilisateurs. Le prix du voyage proposé aux utilisateurs est également prédéfini : 1,50 euros l'aller, 1,50 euros le retour.

À Avallon, 5 points de dépôt et de prise en charge sont proposés :

- Gare SNCF,
- Parking de l'hypermarché,
- Maison des spécialistes,
- Place Vauban,
- Lidl.



# Transport à la Demande



Afin de desservir l'ensemble des communes du territoire, cinq circuits avec des jours de prise en charge différents ont été créés :

**Circuit A** : 11 communes le mercredi  
**1 304 trajets** (contre 1 124 en 2022)

**Circuit B** : 10 communes le jeudi  
**856 trajets** (contre 848 en 2022)

**Circuit C** : 8 communes le vendredi  
**103 trajets** (contre 33 en 2022)

**Circuit D** : 10 communes le mardi  
**519 trajets** (contre 471 en 2022)

**Circuit E** : 8 communes le vendredi  
**604 trajets** (contre 476 en 2022)

Au titre de l'année 2023, l'expérimentation d'un nouveau transport à la demande à destination des bourgs secondaires (Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir, Quarré-les-Tombes et Vézelay) a pris fin.

Ce nouveau service n'a pas généré assez de trajets pour que la collectivité puisse le maintenir.



**3 386**  
**trajets en 2023**

**+ 15 % par rapport à 2022**

## Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine intercommunale d'Avallon

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de Montillot et de Quarré-les-Tombes) et de la piscine intercommunale d'Avallon est pris en charge par la Communauté de communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

**336** sorties au total dont :

- Navettes piscine : **234**
- Navettes gymnases : **102**

« Les Cars de la Madeleine » et « Transdev » ont été les prestataires retenus pour les transports.

## Véloroute

La CCAVM a déterminé par un vote à l'unanimité en Conseil Communautaire du mois de septembre, l'itinéraire de la véloroute. D'environ 50 kilomètres, elle relie le canal du Nivernais à la véloroute de la Communauté de communes du Serein avec une boucle passant par le Grand Site de Vézelay.

L'ambition du projet est de capter une partie des touristes à vélo de la véloroute du Canal du Nivernais (tour de Bourgogne et véloroute Saint-Jacques) et offrir une connexion depuis la gare d'Avallon vers Vézelay et le Canal du Nivernais.

L'objectif étant d'amorcer une véloroute qui relierait le Canal du Nivernais au Canal de Bourgogne via les sites remarquables de Vézelay, Avallon, vallée du Serein et Chablis. À terme, cet axe permettrait de proposer dans l'Yonne un séjour vélo itinérant en boucle.

## Transports des enfants des accueils de loisirs intercommunaux

Conformément à ses statuts, le transport des enfants des accueils de loisirs intercommunaux est pris en charge par la Communauté de communes et organisé de la manière suivante :

Mise à disposition de bus (avec et sans chauffeur.s) affectés au ramassage et sorties des enfants des accueils de loisirs intercommunaux de la CCAVM :

- Navette de ramassage des enfants vers l'accueil de loisirs site d'Avallon,
- Navette de ramassage des enfants vers l'accueil de loisirs site de Quarré-les-Tombes,
- Sorties des enfants vers les sites d'activités.



## Véloroute

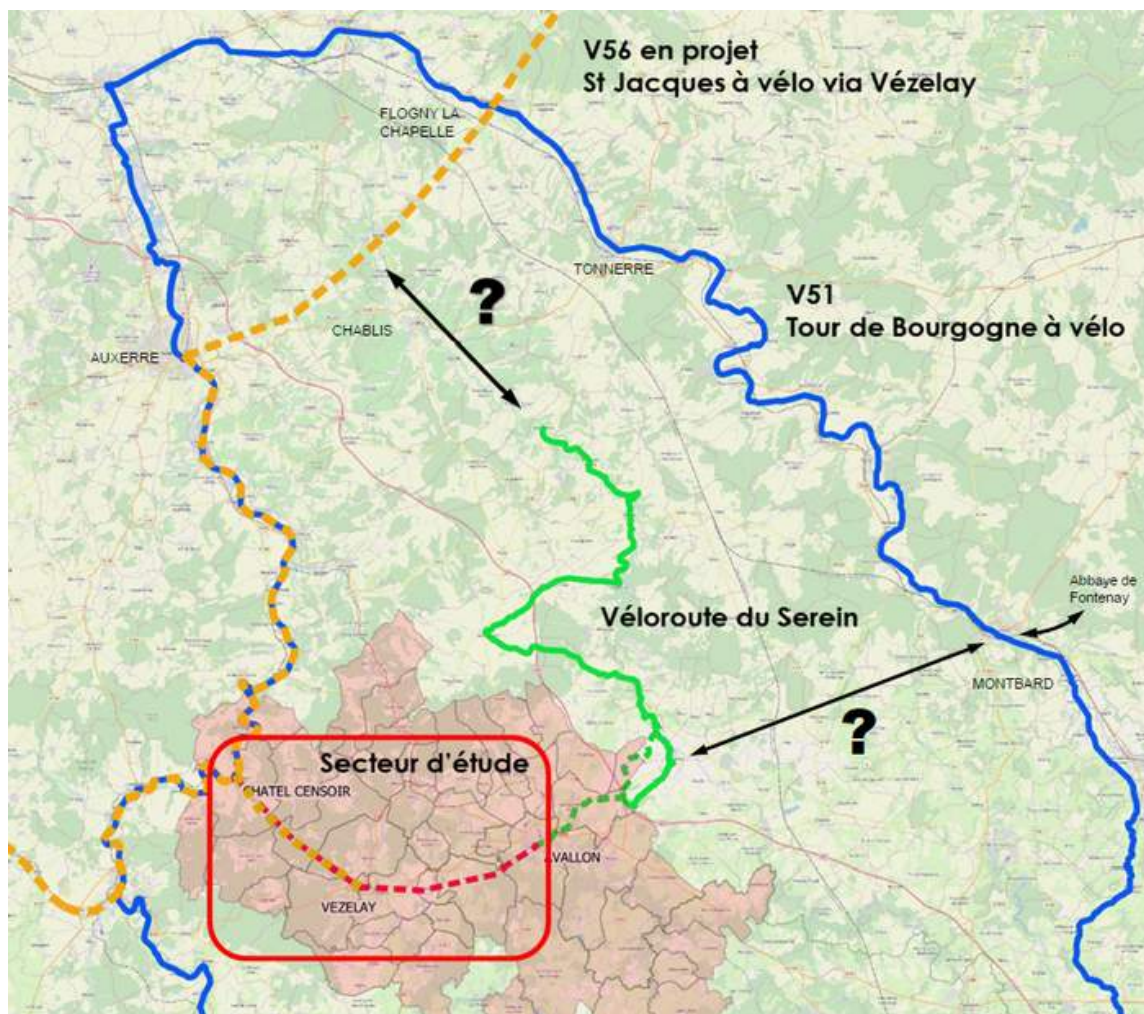
Cet axe aura une fonction avant tout touristique dans le but de générer une fréquentation du territoire pour la clientèle touristique à vélo, notamment des itinérants.

Compte-tenu de la topographie, d'une part et de la nature de certaines voies empruntées (routes ouvertes à la circulation, dénivelé, etc) d'autre part, cet itinéraire de véloroute ciblera prioritairement des cyclistes adultes.

Le projet permettra de créer et valoriser des antennes ponctuelles capables d'attirer l'attention sur des éléments patrimoniaux, paysagers et touristiques d'importances (notamment le Grand Site de Vézelay et le Parc naturel régional du Morvan).

La CCAVM porte une réelle importance à l'insertion des aménagements dans son environnement en prenant en compte les contraintes liées au patrimoine naturel tels que les différentes ZNIEFF et les sites Natura 2000.

En 2023, la CCAVM a défini le type et l'emplacement du mobilier sur le tracé. Elle a également organisé une sortie destinée aux élus concernés par le projet afin de découvrir l'ensemble du parcours.



## Les documents programmatiques de mobilité : élaboration d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) couplé à un schéma directeur cyclable et élaboration d'une esquisse de plan d'action d'un plan de mobilité employeur (PDME)

La CCAVM a recruté le bureau d'étude Immergis pour mener conjointement les documents programmatiques de mobilité.

Le PDMS est un outil de planification qui fixera des objectifs adaptés aux problématiques du territoire et qui prendra en compte les différents enjeux : sociétaux (lutte contre l'exclusion, accessibilité au territoire, services...) économiques (accessibilité à l'emploi, vulnérabilité énergétique...) et environnementaux (diminution des gaz à effet de serre, qualité de l'air...).

Cette étude a pour objectif de disposer d'un diagnostic actualisé et des éléments d'aide à la décision pour les élus. L'intérêt est d'améliorer les conditions de déplacements des habitants tout en valorisant et développant les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme et en limitant sa dépendance.

Cet outil sera une feuille de route opérationnelle en matière de mobilité qui sera traduite sous la forme d'un programme de mesures adaptées aux besoins de la collectivité. Comme le PDMS est une démarche volontaire, son élaboration est souple.

Il y a un certain intérêt de le combiner avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclable qui peut être considéré comme une action concrète du PDMS.

Ce schéma permettra d'inventorier les aménagements possibles, les hiérarchiser et programmer les actions concrètes.

Le PDME viendra compléter le travail déjà réalisé avec quelques entreprises du territoire : Simon & Cie, CLP Packaging, Schiever et Pneu Laurent. En mutualisant les moyens et en permettant aux entreprises de communiquer entre-elles, le PDME permettra aux entreprises de bénéficier de services de mobilité qu'elles n'auraient pas pu mettre en place seules.

De même, plus le nombre d'utilisateurs concernés par un plan de mobilité sera élevé, plus la collectivité et les opérateurs de transport seront en capacité de répondre aux demandes.

D'autres entreprises du territoire peuvent être associées au dispositif.

La mission du bureau d'étude a débuté en janvier 2023 et a permis de nombreuses réunions autour de différentes thématiques : covoiturage, autopartage, navettes, transports en commun, aménagements cyclables sécurisés etc.



# DÉCHETS MÉNAGERS

## Objectifs de la politique

- Aménager un territoire équilibré,
- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

### La redevance incitative

Depuis le 1er janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la Redevance Incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

Le développement du prélèvement à l'échéance suit son cours : 2 552 redevables ont opté pour ce système au 31 décembre 2023.

La facturation est désormais émise au trimestre.

## 01. Ordures ménagères

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'Avallon : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 et 3 d'Avallon et les 45 autres communes du territoire : 1 fois par quinzaine,
- Sur les communes de Châtel-Censoir et Vézelay : 1 fois par semaine.

En 2023, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés poursuivent une légère décroissance :

	2020	2021	2022	2023
Tonnage	3 010,36	2 954,26	2 855,28	2 748,72
Kg/an/hab	154,42	152,90	149,17	144,37

## Tri sélectif

La collecte du tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'Avallon et sur Vézelay et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Porte à porte	2020	2021	2022	2023
Tonnage	1 404,66	1 478,24	1425,66	1 364,87
Kg/an/hab	73,09	76,50	74,48	71,68

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

	2020	2021	2022	2023
Tonnage	941,26	911,50	937,32	875,10
Kg/an/hab	48,98	47,17	48,98	45,96

## Déchetteries intercommunales d'Étaule, Montillot et Saint-Brancher

Une étude pour la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie d'Étaule est en cours.

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

En 2023 :

- 44 181 usagers ont fréquenté la déchetterie d'Étaule (soit + 1,46 % par rapport à 2022),
- 8 979 usagers ont fréquenté la déchetterie de Montillot (soit -5,47 % par rapport à 2022),
- 1 604 usagers ont fréquenté la déchetterie de Saint-Brancher.

# HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS DÉCHETTERIES



fermées les dimanches et jours fériés

## ÉTAULE

du lundi au samedi  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h  
juillet & août de 6h30 à 13h30

## MONTILLOT

lundi mercredi et samedi  
9h à 12h30 et 13h30 à 16h  
juillet & août de 7h à 13h

## ST BRANCHER

lundi jeudi et samedi  
9h à 12h30 et 13h30 à 16h  
juillet & août de 7h à 13h

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'Étaule sont les suivants :

	2020	2021	2022	2023
<b>Gravats</b>	1406,80	1687,69	1991,32	2251,80
<b>Ferraille</b>	189,16	197,81	169,40	165,36
<b>Cartons</b>	135,20	159,81	177,67	171,40
<b>Encombrants</b>	1135,06	1312,40	1341,22	1332,68
<b>Déchets verts</b>	964,40	1259,02	1081,82	1077,44
<b>DMS</b>	38,22	40,34	38,13	43,14
<b>DEEE</b>	165,74	198,96	228,77	192,88
<b>Bois</b>	179,16	220,20	221,02	231,66
<b>Total</b>	4 213,74	5 076,23	5 249,35	5 466,36

Les tonnages collectés sur la déchetterie de Montillot sont les suivants :

	2020	2021	2022	2023
<b>Gravats</b>	286,6	306,18	210,36	259,38
<b>Ferraille</b>	72,05	61,82	59,88	65,37
<b>Cartons</b>	29,55	31,25	29,68	29,70
<b>Encombrants</b>	451,29	416,46	395,26	397,76
<b>Déchets verts</b>	189,98	241,94	194,20	219,28
<b>DMS</b>	14,75	11,04	12,56	11,58
<b>DEEE</b>	56,52	61,92	74,64	52,13
<b>Bois</b>	49,70	53,82	48,62	53,04
<b>Total</b>	1 164,73	816,43	1 025,20	1088,24

## Déchetterie de Saint-Brancher

La déchetterie de Saint-Brancher a été inaugurée le 24 août 2023 et ouverte le 28 août 2023.

Les tonnages collectés sont les suivants :

	2023
Gravats	47,96
Ferraille	7,82
Cartons	3,17
Encombrants	40,56
Déchets verts	33,34
DMS	2,08
DEEE	6,20
Bois	4,86
<b>Total</b>	<b>145,99</b>

**DMS** : déchets ménagers spéciaux (dangereux pour la santé ou l'environnement)

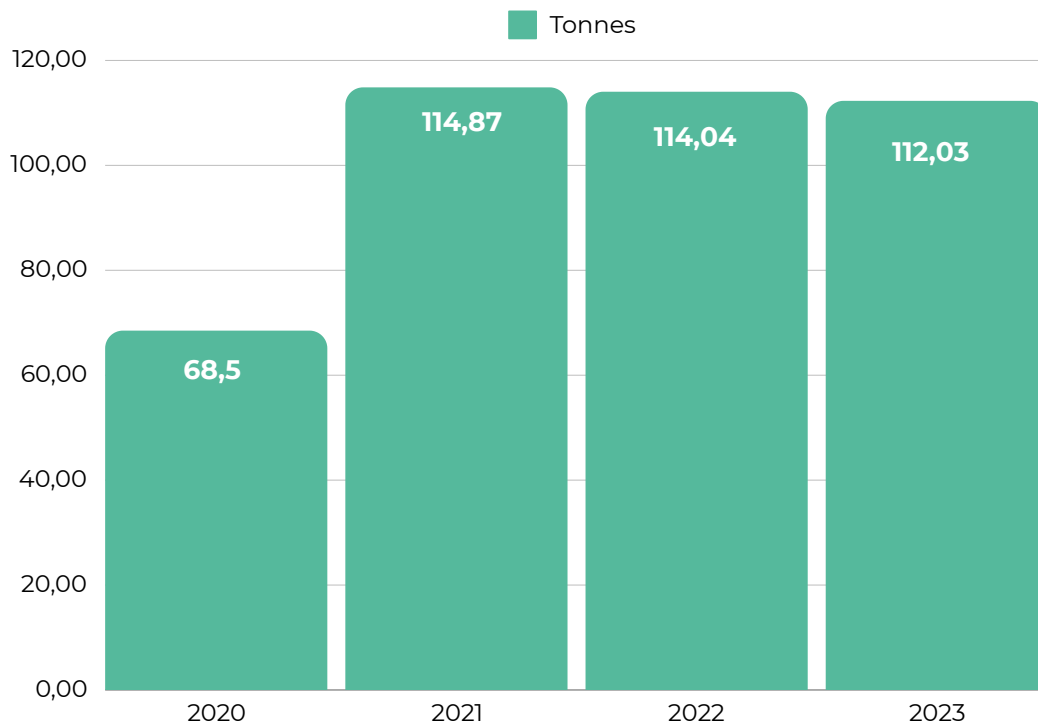
**DEEE** : déchets d'équipements électriques et électroniques





## Collecte LE RELAIS (collecte de vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison)

**LE RELAIS**



### Traitement des déchets

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de Sauvigny-le-Bois » par un prestataire : Suez Environnement.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de SOREPAR à Ormoy, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par CITEO :

Verre	Papier carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
Saint Gobain 42610 Saint Romain le Puy	REVIPAC 75015 Paris	Valorplast 92909 Paris	Acier	Aluminium
			Arcelor Mittal 92070 Paris	Affimet 60204 Compiègne

## Indicateurs financiers

Pour les ordures ménagères :

Dépenses en € TTC	2020	2021	2022	2023
<b>Collecte</b>	456 282,72	451 609,71	480 400,67	523 001,88
<b>Traitement</b>	260 639,98	293 576,63	347 318,09	410 658,72

Pour les tri sélectif :

Dépenses en € TTC	2020	2021	2022	2023
<b>Collecte</b>	275 501,48	252 128,59	267 807,59	338 140,49
<b>Traitement</b>	403 416,98	406 683,94	434 204,33	360 961,00

Recettes en € TTC	2020	2021	2022	2023
<b>VALORPLAST</b>	35 171,88	30 908,78	46 513,22	54 622,04
<b>ARCELOR MITAL</b>	6 800,66	10 455,82	9 283,52	7 739,18
<b>ST GOBAIN VERALLIA</b>	30 238,70	16 517,68	24 620,38	32 910,33
<b>CITEO</b>	300 895,01	297 891,50	330 156,37	431 984,98
<b>GOLBEY NORSKE</b>	22 354,14	37 892,63	36 186,66	20 615,87
<b>SAICA</b>	19 895,47	52 467,98	84 401	40 797,34
<b>AFFIMET/ REGEAL</b>	1 661,88	521,94	479,38	4 420,32
<b>Total</b>	<b>417 197,74</b>	<b>446 109,11</b>	<b>531 641,19</b>	<b>533 090,56</b>

Pour les déchetteries :

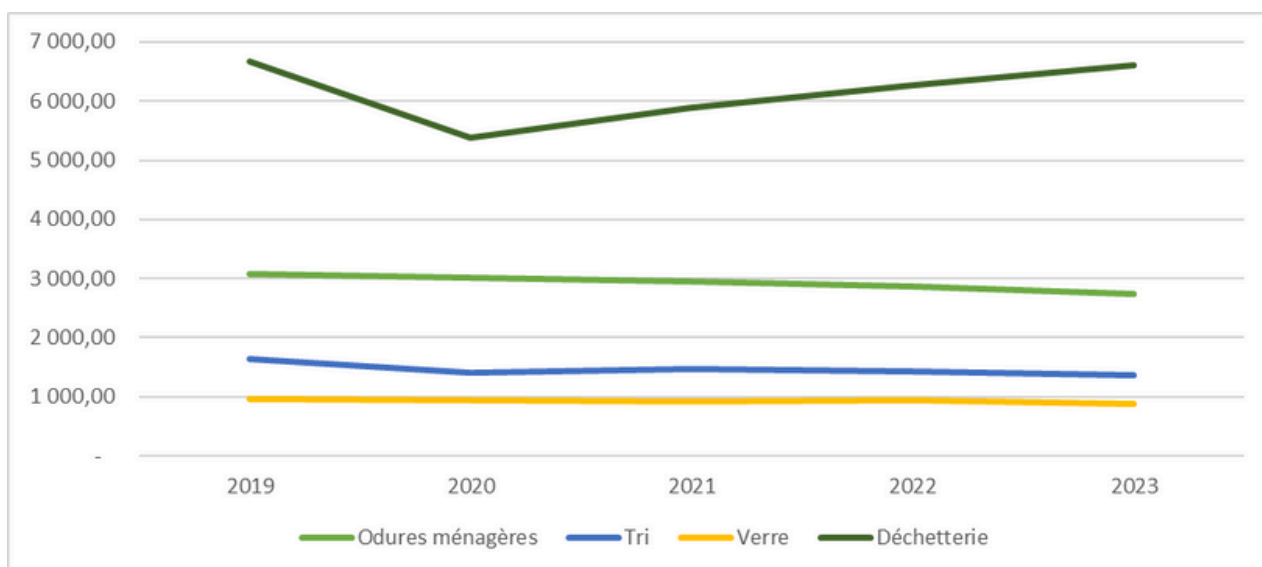
Dépenses en € TTC	2020	2021	2022	2023
<b>Collecte et traitement Étaule</b>	371 312,66	438 342,16	468 178,90	510 846,22
<b>Collecte et traitement Montillot</b>	113 561,78	109 448,07	125 992,46	129 312,23
<b>Collecte et traitement Saint-Brancher</b>	////	////	////	16 568,05

Recettes	2020	2021	2022	2023
<b>Étaule</b>	61 412,04	76 194,68	73 324,83	64 831,18
<b>Montillot</b>	14 456,62	15 826,34	16 521,02	10 119,32
<b>Saint-Brancher</b>	////	////	////	703,92

Produit de la Redevance Incitative :

2020	2021	2022	2023
1 955 252,96 €	2 005 371,00 €	2 000 013,00 €	2 181 356,58 €

## Évolution des tonnages 2019-2023



# ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

## Objectifs de la politique

- Assurer et offrir une aire permanente d'accueil aux gens du voyage,
- Proposer une aire adaptée aux grands passages pour les groupes de voyageurs convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

La Communauté de communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

## Réalisations 2023

- Dans le cadre un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne 2024-2030, la CCAVM a participé à différents comités de pilotage organisés par la Préfecture et le Conseil Départemental de l'Yonne.
- Suite à la forte augmentation des tarifs de l'électricité, la commission a travaillé auprès des familles de l'aire permanente, pour répercuter une partie du coût réel de l'électricité.

## AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Conformément au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil, la CCAVM a procédé à la fermeture de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage du lundi 23 octobre au dimanche 5 novembre 2023.

Comme l'année précédente, de nombreuses familles de cette aire ont été transférées sur l'aire de grand passage durant les 15 jours. Cette dernière a été nettoyée, réparée et aménagée pour l'occasion avec des coffrets électriques et des sanitaires de chantier.

L'objectif de la fermeture a été de réaliser des travaux :

- Des petits travaux d'entretien : changement de compteurs d'eau, de vannes automatisées, taille des arbustes...
- Travaux d'élagage des branches des arbres citées dans les haies de clôture,
- Sécurisation d'une partie des locaux techniques,
- Changement des lampadaires en éclairage LED avec une extinction nocturne.



## NOS CHIFFRES CLÉS DE L'OCCUPATION 2023



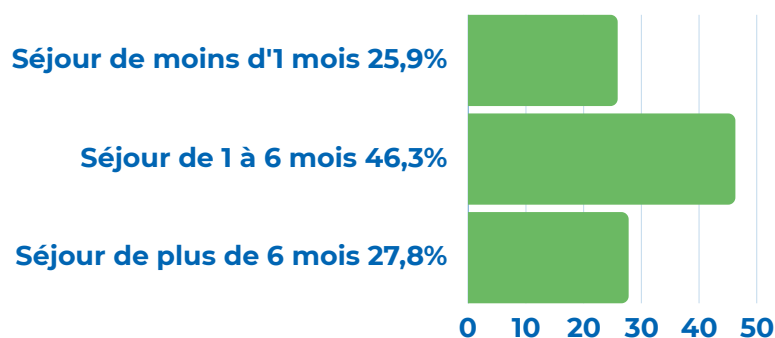
**10 982**  
jours  
d'occupation  
cumulés  
à l'année



**100**  
personnes  
accueillies



**107**  
caravanes  
accueillies



### AIRE DE GRAND PASSAGE

Depuis le 15 juillet 2020, tous les coffrets électriques et les points d'eau ont été vandalisés sur l'aire du grand passage. Un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie d'Avallon a été effectué.

Aujourd'hui, l'aire de grand passage aurait dû être réhabilitée en fonction des exigences du décret mais le projet est suspendu dans l'attente d'un meilleur financement.

L'aire de grand passage est malgré tout, occupée régulièrement par des petits groupes sans autorisation.

### STATIONNEMENTS ILLICITES

Régulièrement des groupes de voyageurs s'installent sans autorisation sur les zones d'activité « Porte d'Avallon » ou « Porte du Morvan ». À chaque stationnement illicite, une procédure d'expulsion est lancée auprès des services de l'État et de la gendarmerie.

# VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

## Objectifs de la politique

- Définir une politique d'entretien des voiries communautaires et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux.
- Accompagner les communes dans une démarche d'entretien préventif du réseau routier.

## Réalisations 2023

En 2023, les communes ci-dessous ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'entretien des dépendances, de la chaussée ou encore la mise en place de la signalisation routière.

28 communes ont bénéficié d'un, de deux ou des trois marchés à bons de commande conclus par la Communauté de communes avec trois entreprises réalisant l'entretien routier.

ANNAY-LA-CÔTE  
CUSSY-LES-FORGES  
PONTAUBERT  
ANNÉOT  
DOMECY SUR CURE  
QUARRÉ-LES TOMBES  
ARCY SUR CURE  
ÉTAULE  
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS  
ASNIÈRES-SOUS-BOIS  
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY  
SAINT-LÉGER-VAUBAN  
BEAUVILLIERS  
GIROLLES

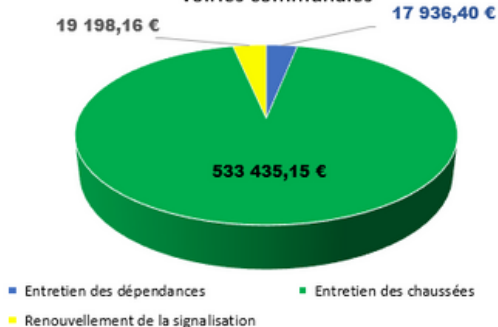
SAINT-MORÉ  
ASQUINS  
GIVRY  
SERMIZELLES  
BUSSIÈRES  
ISLAND  
THAROT  
LUCY LE BOIS  
THORY  
CHASTELLUX-SUR-CURE  
MENADES  
VÉZELAY  
CHALEL CENSOIR  
MONTILLOT  
CCAVM

En 2023, la Communauté de communes a réalisé des travaux d'entretien sur la voirie intercommunale :

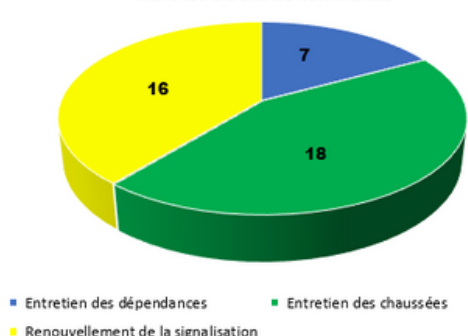
- Des réparations ponctuelles sur la route de Girolles desservant l'aire de grand passage et sur la voie qui dessert la déchetterie de Montillot,
- Le renouvellement de l'enduit de la ZA de Bonjuan,
- Le renouvellement de l'enrobé de la route des Crots de la ZA Porte du Morvan.



Montant des dépenses 2023 d'entretien des voiries communales



Nombre de communes utilisatrices en 2023 des marchés à bons de commande



# ENFANCE - JEUNESSE

## Objectifs de la politique

- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations,
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les petites crèches,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap),
- Promouvoir la socialisation de l'enfant,
- Développer des activités de loisirs favorisant l'épanouissement personnel,
- Créer une politique locale et fédératrice de lien social.

## Réalisations 2023

- **523 familles** ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- **774 enfants** ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux.

## 01. Convention Territoriale Globale 2022-2026

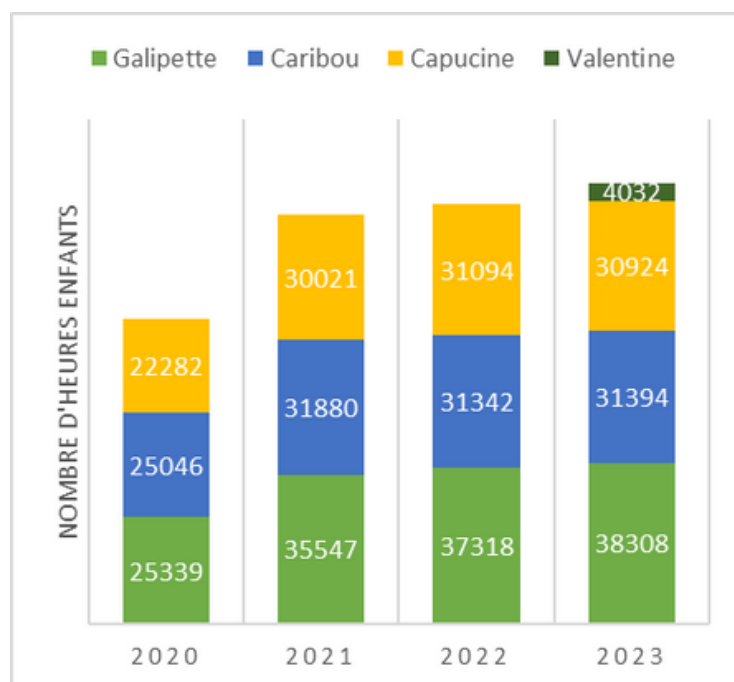
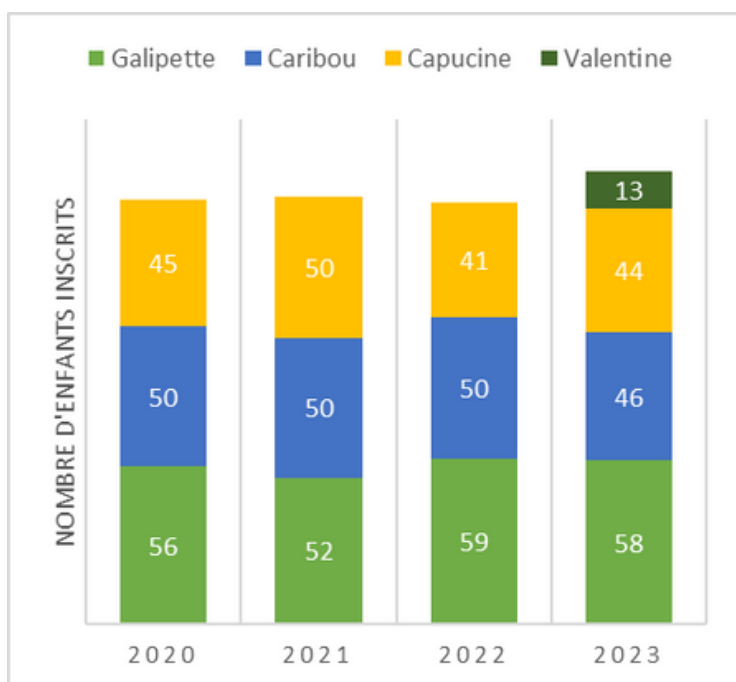
La 1ère année de mise en œuvre de la nouvelle Convention Territoriale Globale 2022-2026 a été principalement consacrée aux actions suivantes :

- La création et l'ouverture d'une nouvelle structure petite enfance : la micro-crèche Valentine,
- Des actions « test » à destination des adolescents du territoire,
- La mise en place d'une commission mixte « marque employeur » chargée d'élaborer une stratégie pour rendre les métiers de la petite enfance et de l'enfance plus attractifs,
- La promotion du métier d'assistante maternelle avec la mise en place d'un forum.

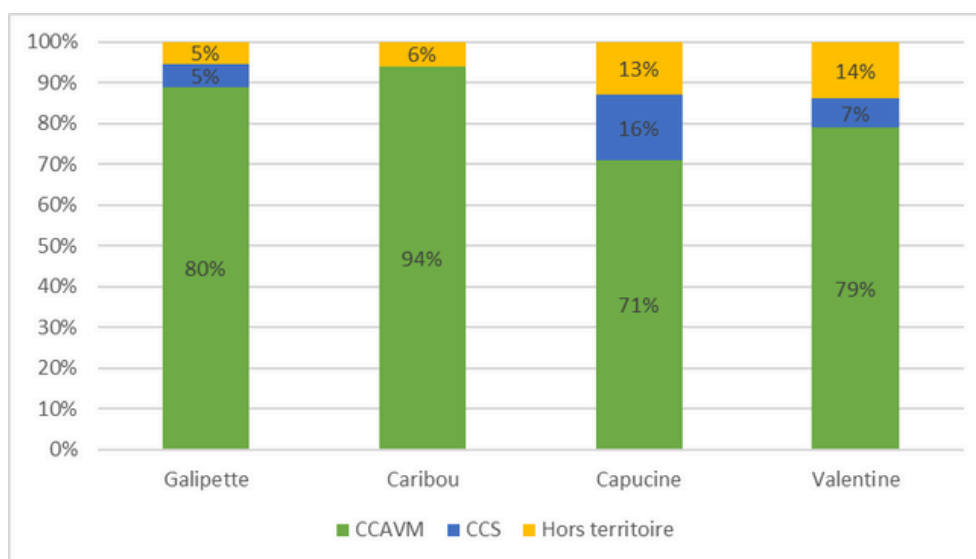


## 02. Les crèches

### Fréquentations



### Provenance des enfants





## Les projets

Les équipes des petites crèches mettent en place chaque année de nouveaux projets ou de nouvelles actions en fonction des besoins des familles et des enfants et des projets portés par la CCAVM.

Les actions phares 2023 ont été les suivantes :

### La petite crèche Caribou

La semaine nationale de la petite enfance autour d'ateliers sur le thème « POP » a fédéré l'équipe autour d'un projet commun et mis avant le travail des professionnelles et de créé du lien avec les familles de la crèche



Les sorties à la ferme ont permis aux enfants de découvrir cet univers qu'ils connaissent déjà au travers des jeux et des lectures proposés quotidiennement à la crèche. Ils ont été à la rencontre des lapins, des vaches, des poules, des cochons, des brebis

La passerelle avec l'ALSH a pour but de faire découvrir l'accueil de loisirs aux enfants de la crèche et de découvrir en douceur ce nouvel univers qui sera le leur prochainement



La fête de l'été et le spectacle de Noël : l'équipe a souhaité proposer des fêtes pour partager un moment festif avec les enfants et les familles, avant la rentrée et avant Noël. Un petit spectacle a été proposé par la compagnie « La clé des rêves »



Les sorties au marché d'Avallon le jeudi matin et entretien du potager dans le jardin de la crèche



## La petite crèche Galipette

Le Projet passerelle crèche – accueil de loisirs en juin, pour une transition en douceur vers un nouveau mode d'accueil



Des actions soutien à la parentalité (massage bébé, yoga des bambins, expérience sensorielle...)

Des projets artistiques et culturels et une sortie au musée



Participation au comité de lecture de la bibliothèque départementale de l'Yonne dont l'aboutissement a été la création d'un guide intitulé "à la volette" contenant les albums les plus appréciés par les enfants

Participation de la crèche à la « Quinzaine de la parentalité » et à la « Semaine de la petite enfance »



La qualité d'accueil des structures passe également par la formation des professionnelles et sur le travail en équipe :

- Journée pédagogique sur la gestion du stress et le savoir dire avec tact (le 14 août),
- Travail sur l'observation en crèche : mise en place de grilles ponctuellement pour affiner les observations faites et mieux comprendre certaines situations problématiques,
- Le renfort humain en septembre afin de pouvoir développer les missions autour de la santé des jeunes enfants accueillis en crèche (prise en charge d'enfant en situation de handicap).

## La petite crèche Capucine

La fête de la crèche : temps festif de partage et d'échange avec les enfants, les familles et les professionnelles de la crèche avant le départ des plus grands à l'école.



Le Contrat Local d'Education Artistique : les enfants ont participé à 3 ateliers courant mars, avril et mai 2023, sur les thématiques du son du rythme, de la peinture et couleurs ainsi qu'un atelier patouille.

Sortie à la ferme « Les Brebis de Pauline »  
Afin de découvrir les animaux dans leur milieu naturel, les enfants se sont rendus à la ferme.



Atelier « massage Bébé » et « Yoga des bambins » proposé aux familles



La compagnie Entre deux mondes



## La micro-crèche Valentine

Une nouvelle structure pour répondre aux besoins de garde des familles (10 places)  
Ouverture de la micro-crèche le 16 septembre 2023



### 03. Le Relais Petite Enfance

Le relais accompagne :

- Les assistants maternels dans leur parcours de professionnalisation à travers différentes actions : ateliers d'éveil, entretiens administratifs, accompagnement juridique, formation,
- Les enfants dans leur développement, à travers des ateliers d'éveil. Il contribue à un travail préventif auprès de ce jeune public.



**200**  
places  
d'accueil

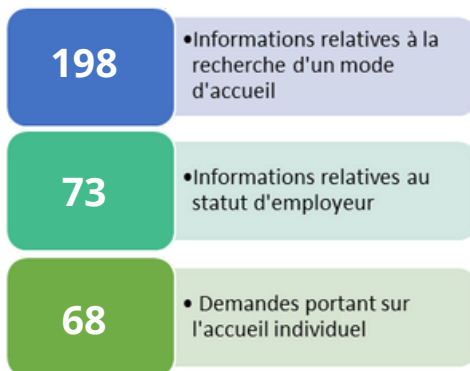


**56**  
assistants  
maternels

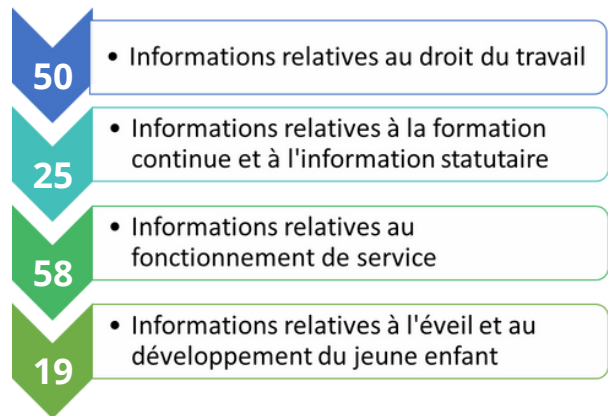


**169**  
enfants gardés par  
un assistant  
maternel

Les motifs de fréquentation des parents au relais



Les motifs de fréquentation des assistants maternels au relais



## Nos chiffres clés

De nombreux partenariats avec les écoles la Fontaine et Sauvigny le Bois, la Petite Ruche, les jardins partagés, les crèches, le conservatoire de musique, la médiathèque, l'espace senior.

**72** ateliers d'éveil proposés

**74** enfants différents ont fréquenté les ateliers d'éveil

**17** assistants maternels fréquentent les ateliers avec enfants

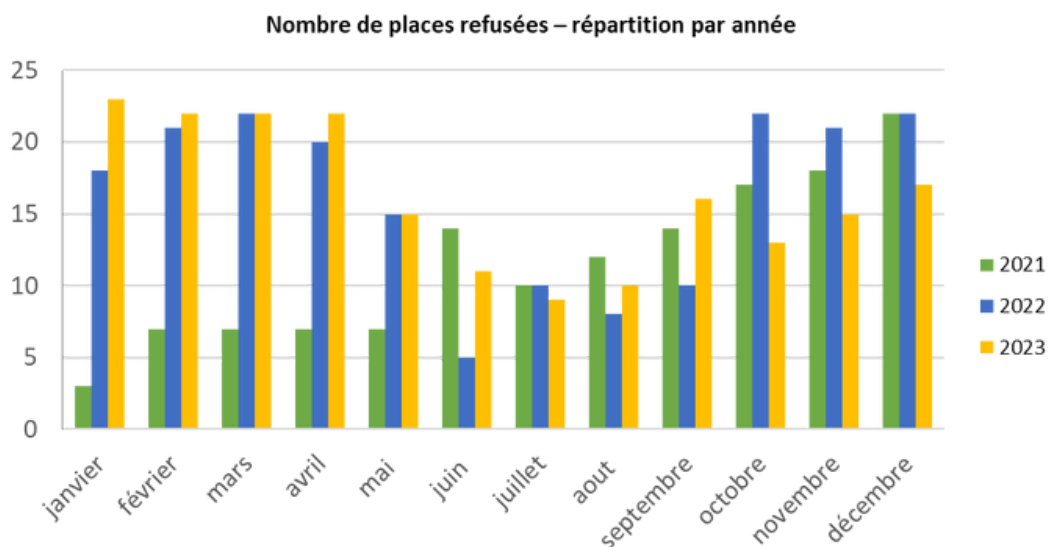
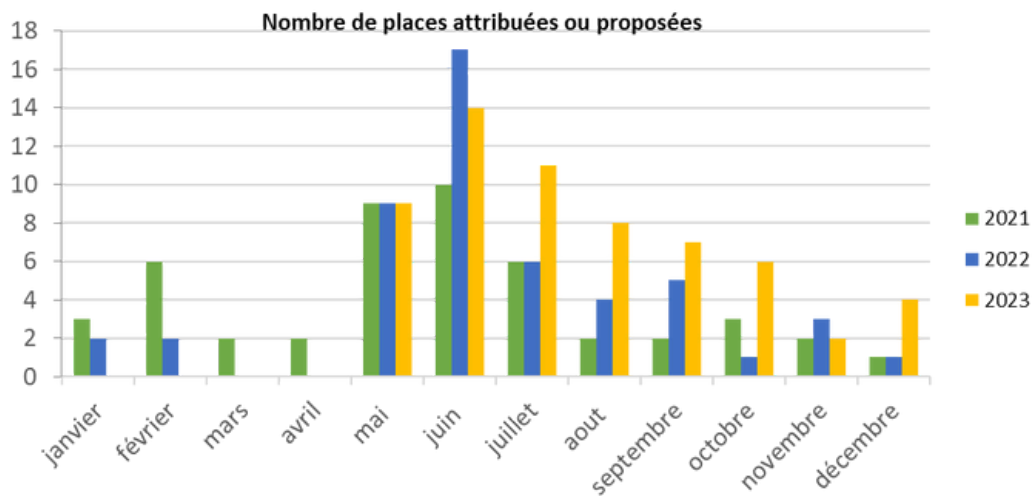
**271** familles renseignées

**53** assistants maternels ont bénéficié d'informations qualifiées

**20** assistants maternels ont bénéficié de formations diverses

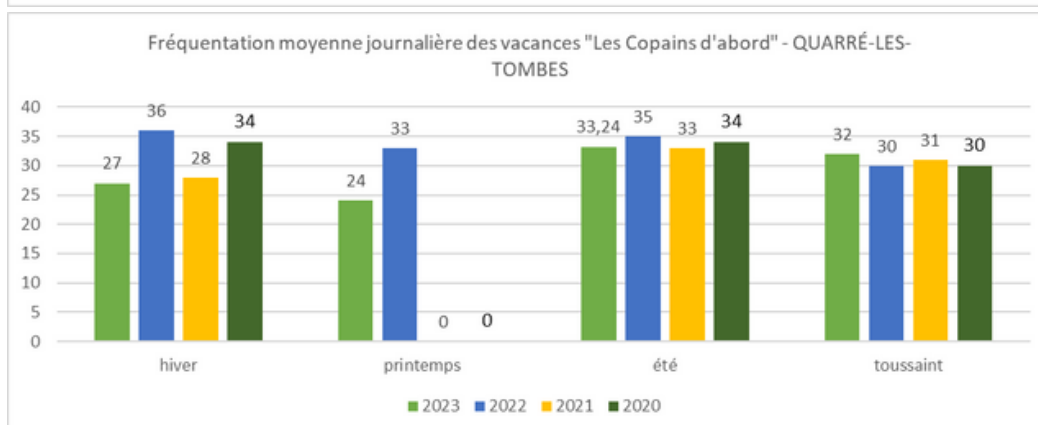
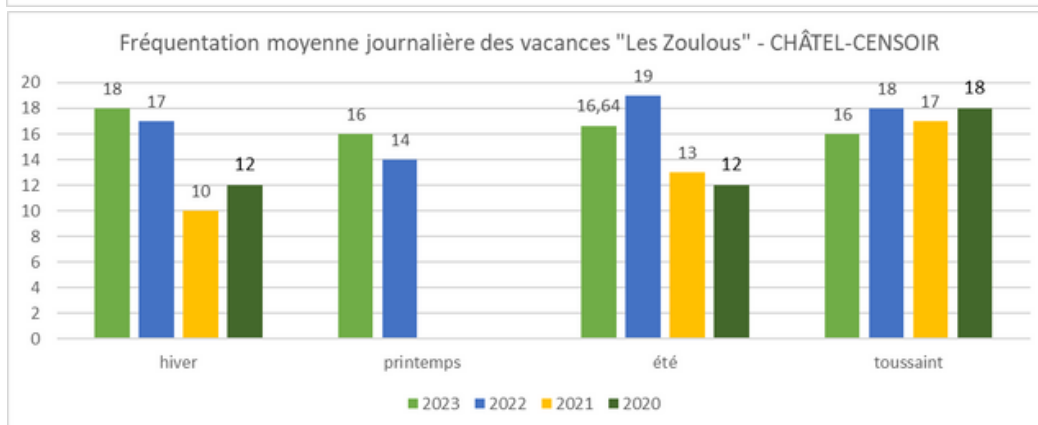
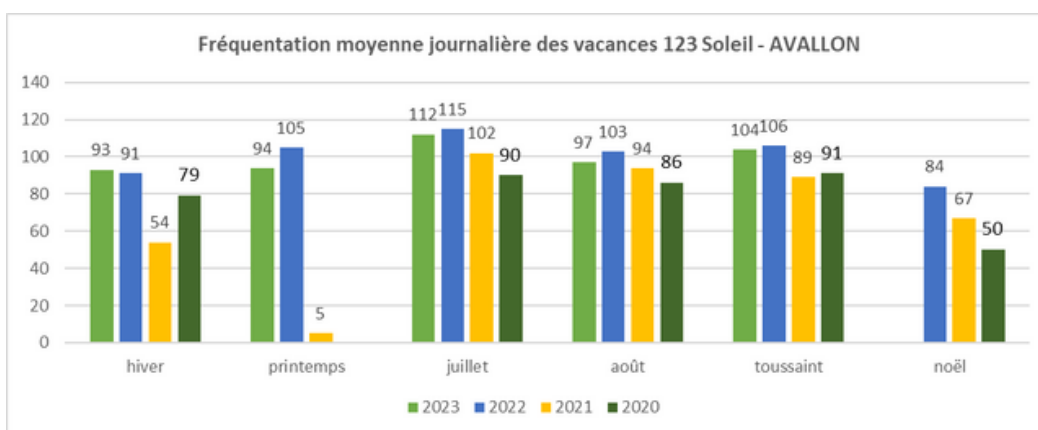
## Le guichet unique

En 2023, 112 dossiers ont été présentés en commission d'attribution des places en crèche : 29 places ont été attribuées, 31 places proposées et 13 accueils occasionnels soit 73 places.



## Les accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux

	Nombre de familles inscrites				Nombre d'enfants présents			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
<b>Avallon</b>	317	333	305	324	463	474	433	489
<b>Châtel-Censoir</b>	27	38	45	46	42	58	63	65
<b>Quarré-les-Tombes</b>	57	70	58	63	88	100	65	96



---

## LES PROJETS D'ANIMATION

### Projet d'éducation alimentaire



### Ouverture de la ludothèque



### Halloween / Rencontre intergénérationnelle





## LES PROJETS D'ANIMATION

### Période estivale



### Spectacles/partenariats



### La jeunesse (11 à 15 ans)



Dans la poursuite des actions menées en 2022 auprès du public jeune, diverses actions tests et projets ont été amorcés :

- Rencontre du public sur les temps méridiens dans les collèges ainsi que l'organisation d'un tournoi de foot porté par les adolescents,
- L'évènement Ufostreet à Avallon,
- Une soirée ados intercommunautaire,
- Des activités spécifiques pendant les vacances d'octobre pour les « jeunes ados » de l'accueil de loisirs.

# PISCINE INTERCOMMUNALE

## Objectifs de la politique

Permettre à tous d'avoir accès à un équipement de loisir et/ou d'apprentissage de la natation.

## Réalisations 2023

La piscine intercommunale s'articule autour de trois grands prismes que sont :

- La natation et son apprentissage,
- Les loisirs et le bien-être,
- Les sports et activités aquatiques.

Ces trois mentions s'inscrivent dans un souci de service public au sein d'un équipement partagé de façon permanente entre différents publics que sont : les usagers grand public (en temps libre ou temps encadré), les scolaires et les associations. Après des épisodes liés aux contraintes sanitaires, l'année 2023 se révèle comme la première année de référence de l'équipement.

2023 : Une première année de fonctionnement en pleine gestion intercommunale.  
Rappel : transfert de l'équipement en juillet 2022



La piscine a été inaugurée en janvier 2023 en présence du Président de la CCAVM, de la Maire d'Avallon, de la Sous-préfète, d'élus de la Région, ainsi que Jérémy Stravius, champion olympique et champion du monde de natation, invités pour cette journée exceptionnelle.



De manière générale, la piscine vit au rythme de 3 grandes périodes :

## 01. La période scolaire

Rythme principal de l'établissement dont l'organisation est partagée selon des temps d'accueil des scolaires primaires et secondaires, des usagers grand public en baignade et bien-être libre ou en activité encadrée type Aqua sports, les samedis matins bébés et familles, différentes leçons (enfants, adultes, groupes), des temps associatifs, etc... L'ensemble des actions sont liées à des projets tels que le projet pédagogique scolaire avec un ensemble d'acteurs (écoles, inspection académique, équipe piscine).

En 2023, suite à la formation de 2 maîtres nageurs, certains élèves de maternelle ont bénéficié durant leur temps scolaire de natation d'un format de classes bleues pour encore mieux appréhender l'eau et développer leur aisance.

Compte tenu des progrès des élèves et du succès rencontré par l'ensemble des acteurs pédagogiques maternels, c'est tout naturellement qu'en décembre 2023 l'ensemble de l'équipe maître nageurs, associé à une formation départementale, a pu se former à Avallon afin de pouvoir accueillir davantage de cycle classes bleues en lien avec l'inspection académique.



**AVALLON** ■ La piscine intercommunale propose des formations de prévention destinées aux tout-petits

### À la découverte des « classes bleues »

Durant une semaine, des enfants de quatre à six ans apprennent à être à l'aise et en sécurité dans l'eau, sans matériel de flottaison. Objectif : sauver des vies.

**Solal Duchêne**  
solal.duchene@carrefour.com

La vingtaine d'élèves de maternelle est presque arrivée dans le calme. Délaissant sur leur gauche la pataugeoire et le petit bassin, la joyeuse bande s'approche du grand bain en ordre dispersé. Dans l'eau, quelques maîtres nageurs les attendent. On rajuste ses lunettes, le bonnet de bain bien enfoncé par-dessus les oreilles. Et en quelques secondes, la ribambelle d'enfants s'immerge dans l'eau, sans aide d'un adulte. Ils sont pourtant près d'une dizaine à veiller autour du bassin, en retrait.

**Prévenir les risques de noyade**  
Ce vendredi 22 décembre, dans l'eau du bassin, les enfants apprennent à évoluer en autonomie dans l'eau. PHOTO S.P.

n'ont pas pied et de prendre à flotter par mes, sans matériel », Patrice Delecluse. Au 6 semaine de ce régime sif », les progrès sont : laires, d'après Alexan dan, directeur de la intercommunale d'Avall absorbent tout l'ense comme des éponges. séances regroupées au maine, on cherche à ancrer les savoirs dan des petits. »

**Un dispositif ouvert à toutes les écoles**  
Un diplôme d'aisance que leur est remis à l'issue de la classe bleue. Celle-ci est roulée intégralement temps scolaire. « Les sont ravis, ils ont gagné nomie et créé de nouve entre eux », observe Tranchant, leur institutu maîtres nageurs d'Avall été formés par l'antenne naise de la Fédération de sauvetage et secour pour animer ces séances positif est désormais o

## 02. Les petites vacances scolaires

A l'exception des vacances de Noël où l'établissement est fermé pour cause technique principalement type arrêt vidange (cf. : fin juin également), réparations etc. 3 temps de petites vacances scolaires viennent couper le rythme de la piscine entre début septembre et fin juin.

Lors de ces vacances scolaires, les temps d'ouverture grand public sont élargis de 12 heures à 19 heures (20 heures le mercredi) pour laisser la possibilité aux familles et vacanciers de profiter des bassins et de l'espace bien-être avec son spa, hammam, sauna nordique. Les horaires week-ends restent les mêmes afin de conserver le dynamisme des samedis matins « famille » (bébés nageurs, 4-6 ans...).

## 03. La période estivale

A l'instar de la période des petites vacances scolaires, le spectre d'horaires d'ouverture de l'équipement est encore plus large : du lundi au vendredi de 10 heures à 19 heures 30 (20 heures 30 le mercredi), le samedi est également plus conséquent avec une fermeture à 19 heures 30 permettant un lissage des horaires plus simplifié pour les usagers.



Ces périodes permettent également de faire découvrir et/ou d'intensifier certains cours dispensés par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS), tel que des stages intensifs de leçons enfants, des aqua sports plus réguliers, des projets nouveaux visant un nouveau public et donc de nouvelles recettes.

Les accueils de loisirs peuvent également profiter de l'équipement selon des demandes préalablement établies afin que les jeunes enfants gardés puissent jouir de bassins aménagés.



Cette période, interdépendante de la météo, revêt souvent une forte demande des vacanciers en termes de leçons de natation.

Ainsi au-delà d'assurer les missions de surveillance, de sécurité, de pratiques types stages, l'équipe de la piscine cherche à renforcer les dispositifs de leçons pour permettre la meilleure qualité de service quant au savoir nager. Différents accueils de loisirs viennent également pendant les vacances pour se rafraîchir dans les bassins couverts et les espaces ludiques extérieurs.

En plus des bassins et de l'espace bien-être, les usagers peuvent profiter de l'espace extérieur (jeux d'eau, solarium minéral, et espace végétal) ouvert de juin à septembre.

Des animations viennent ponctuer la saison estivale selon différents projets : soirées à thématique sportive, concerts, jeux proposés aux enfants les mercredis, etc...

## Fréquentations 2023

Une fréquentation record pour la « nouvelle » Piscine depuis sa réouverture en 2020 à savoir plus de 72 000 entrées dont environ 11 000 entrées lors de la période juillet-août 2023.

L'ambition chiffrée lors de la réflexion de réhabilitation a été atteinte, en raison de la large réappropriation de l'équipement par les habitants du territoire en grand public.

Une réappropriation constatée aussi lors des différentes activités proposées tout au long de l'année et enfin dans l'usage des espaces autres que les bassins comme l'espace Bien-être et les Jeux extérieurs.

Aucune restriction sanitaire imposée pour 2023 pour l'équipement, notamment pour les scolaires comparativement aux années précédentes.

D'autres complexes aquatiques ont vu leur fréquentation générale diminuer face aux crises de budget dans les familles ainsi que la crise sanitaire.

La crise énergétique a de nouveau eu un effet sur la fréquentation en appliquant des réductions de températures de l'air et de l'eau, que la piscine intercommunale d'Avallon n'a pas eu à suivre en raison des travaux d'isolation et d'équipements technologiques plus modernes.

Enfin, en 2023, la population fréquentant la piscine a su s'approprier un peu plus l'espace Bien-être avec une augmentation de quasiment 50% d'usagers par rapport à l'année précédente.

Catégories d'usagers	2022	2023	Comparatif 2022/2023
<b>Entrée Grand Public Piscine</b> (Dont Entrée Espace Bien être)	29 387 3 086	35 075 4 503	+19%
<b>Scolaires</b> (primaires et secondaires), <b>Leçons et activités</b> (enfants, adultes, aquasports, bébés nageurs, etc.)	20 814	22 573	+8%
<b>Groupes</b> (divers et associations dont le CAA = Club)	14 271	14 608	+2%
<b>Total</b>	64 472	72 256	+12%

## Animations et événements

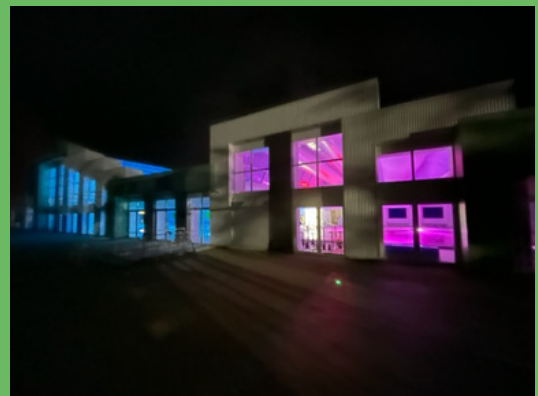


Octobre Rose

Halloween



Rencontre avec les  
Sirènes



Moments nocturnes

# SERVICES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS

## Objectifs de la politique

- Mettre en place une politique de maintenance du patrimoine intercommunautaire bâti et non bâti.
- Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires

Les services techniques de la CCAVM sont chargés de veiller à la maintenance des équipements publics. Ils assurent la propreté, la sécurité et le bon état des équipements intercommunaux et garantissent un environnement agréable et fonctionnel.

## 01. Service technique

En 2018, la CCAVM se dote d'un service technique pour répondre aux besoins grandissant de maintenance des structures et d'entretien des ouvrages de la Communauté de communes.

En 2021, la collectivité concrétise l'achat d'un bâtiment au 9 rue de la Grande Corvée à Avallon. Ce local acquis par la collectivité est indispensable pour répondre à la demande quotidienne des services de la collectivité.

En automne 2021, les 3 agents techniques se sont installés dans les locaux en l'état.

En 2023, l'architecte Correia de Saulieu a élaboré le projet pour l'installation de l'ensemble du personnel du Service Technique et du Service gestion des déchets ménagers. L'objectif est double:

- 1 - libérer des bureaux au siège 9 rue Carnot, tout en conservant un atelier et un lieu de remisage des matériels des services techniques
- 2 - faciliter l'accès aux usagers du Service déchets ménagers (parking) souhaitant acheter des sacs ou changer de bacs pour les collectes de déchets.

Les travaux du pôle technique intercommunal seront réalisés en 2024 pour une installation et mise en service en 2025.



Atelier des services techniques de la CCAVM, de face et de dos,  
Zone d'Activités de la Grande Corvée, Avallon



Exemple d'entretien et maintenance de structures

## 02. Espaces verts

Le service technique de la CCAVM assure également les tontes et les tailles des espaces extérieurs du patrimoine intercommunal, soit près de 7,7 hectares au total.

De nombreux sites sont concernés par cette mission :

- 3 crèches et 1 micro-crèche : Capucine, Caribou, Galipette, Valentine,
- 1 Accueil de loisirs : 123 Soleil,
- La piscine intercommunale,
- L'aire de covoiturage,
- Le lac du Crescent : zone de baignade, de stationnement, sentier pédagogique,
- Les abords des 2 déchetteries d'Étaule et de Montillot,
- La déchetterie de Saint-Brancher,
- L'aire permanente d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage,
- 3 zones d'activités (zones enherbées autour des entreprises mais aussi l'entretien des bassins d'orage) : la Grande Corvée, Porte d'Avallon et Porte du Morvan.



Travaux « Espaces verts » sur la Zone d'Activité  
« Porte d'Avallon et Porte du Morvan »

Le Lac du Crescent



L'Accueil de loisirs et les crèches



# COMMUNICATION

## Objectifs de la politique

- Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

Le service communication est chargé de promouvoir les actions menées par la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan. Pour donner de la lisibilité à l'action publique, il élabore une stratégie de communication mettant en œuvre des supports variés. Il gère également la communication interne auprès des élus et des agents communautaires.

### 01. Communication institutionnelle

- Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement
- Animer la vie démocratique, les instances de concertation et de débat
- Assurer l'information interne des agents, contribuer au fonctionnement de l'administration

### 02. Communication de l'action publique

- Rendre compte des politiques publiques, des décisions des élus et accompagner les projets
- Informer sur les services publics et sur les droits et prestations
- Éclairer les enjeux collectifs et chercher à faire évoluer les comportements

### 03. Communication d'intérêt local

- Animer la vie locale, informer sur la vie associative, culturelle, sportive et soutenir les initiatives locales
- Promouvoir le territoire, contribuer au développement économique et touristique
- Valoriser l'identité locale, l'histoire, le patrimoine

Un agent du Pays Avallonnais a été mis à disposition de la CCAVM pour des missions de communication à raison de 30% de son temps de travail.

Pour remédier à ce manque, une chargée de communication a été recrutée en novembre pour travailler à plein temps pour la Communauté de communes.

## Commission Communication

La communication générale de la CCAVM relève de la Commission Communication, qui est régulièrement informée des communications des services, dans un souci de cohérence notamment.

En 2023, la Commission a poursuivi le travail autour de l'application mobile IntraMuros. Cette application mobile d'information locale est sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays Avallonnais, engagée pour 3 ans à compter de juin 2022.



## Cérémonies et événementiel

Organisation des événements institutionnels (voeux, cérémonies officielles...)

## Communication des services

Concernant la communication des services, voici quelques exemples des actions menées en 2023 : publicités dans les magazines locaux et bulletins municipaux (exemple pour la collecte des déchets ou encore le transfert de la piscine), invitations, revue écologique, communication autour des nouvelles boucles du transport à la demande...



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON VÉZELAY MORVAN

9, rue Carnot  
89200 AVALLON  
03 86 34 38 06  
[contact@cc-avm.fr](mailto:contact@cc-avm.fr)  
[www.cc-avm.com](http://www.cc-avm.com)

